

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

15 décembre 2016

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 2 mars 2017

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	5
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	5
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	5
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2016 .	6
V- AMENAGEMENT – URBANISME - MOBILITE	7
Projet Albert 1 ^{er} – lot n°1 (crèches et résidence pour étudiants) :	7
➤ déclassement de l’emprise du projet	7
➤ bail à construction au profit de Sceaux Habitat.....	7
Stationnement payant – principe d’une délégation de service public.	12
VI- HABITAT	27
Rapport sur la politique de l’habitat en 2016.	27
VII- CAMPUS URBAIN	36
Fondation Lakanal – déclaration de la Ville en qualité de membre fondateur.....	36
VIII-ADMINISTRATION GENERALE	38
SIPPEREC – communication du rapport d’activité 2015	38
SIGEIF – communication du rapport d’activité 2015	39
SIFUREP – communication du rapport d’activité 2015.....	40
Maison de justice et du droit – attribution d’une subvention à l’association de développement intercommunal des Blagis.	41
IX- ACTION SOCIALE ET SENIORS	41
Autorisation donnée au maire pour déposer un permis de construire relatif à l’aménagement d’un Espace senior au sein de la résidence Les Imbergères.	41

Attribution d'une subvention à l'association France Alzheimer	44
X- AFFAIRES CULTURELLES.....	44
Autorisation donnée au maire pour déposer un permis de construire pour la rénovation de la bibliothèque municipale	44
Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films "Musiques en courts"	46
XI- RESSOURCES HUMAINES.....	47
Communication du bilan social 2015	47
Réduction du régime indemnitaire des contractuels sur emploi permanent selon les dispositions applicables aux fonctionnaires dans le cadre du transfert primes-point.....	56
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale et animation.	57
Approbation de la convention de participation en matière d'assurance statutaire.	59
Indemnités de conseil du comptable.....	59
XII- AFFAIRES FINANCIERES	60
Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux du 1 ^{er} janvier 2017.	60
Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris concernant le montant du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) pour l'année 2016.	64
Budget ville – exercice 2016 – approbation de la décision modificative n°2.	67
Avances sur subventions et participations 2016 à certaines associations ou établissements publics.....	71
Constatation d'extinction de créances suite à une procédure de rétablissement personnel.....	72
Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.	72
Adhésion au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN.....	73

XIII QUESTIONS DIVERSES	73
XIV-COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	73
XV-DECISIONS DU MAIRE	74
XVI-QUESTIONS ORALES	75
Question orale de Claude Debon	75
Question orale de Dominique Daugeras	76

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 39 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je demande à M. Lefebvre de bien vouloir procéder à l'appel.

Timothée LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Othmane Khaoua
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Sophie Ganne-Moison
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Claude Debon

- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard, a donné pouvoir à Chantal Brault, arrive à 19h50
- ✓ Bruno Philippe, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Claire Vigneron, en retard, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi, arrive à 19h44
- ✓ Thierry Legros, absent
- ✓ Xavier Tamby, absent
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Catherine Lequeux, excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Oheix
- ✓ Thibault Hennion, excusé, a donné pouvoir à Pauline Schmidt
- ✓ Jean-Jacques Campan, excusé, a donné pouvoir à Claude Debon

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Je vous informe que nous avons remis sur table une note rectificative concernant le point sur la décision modificative du budget en raison d'une erreur de chiffres. Cette note vient rectifier la note qui vous a été transmise. Elle sera examinée tout à l'heure.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2016

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

V- AMÉNAGEMENT – URBANISME - MOBILITÉ**Projet Albert 1^{er} – lot n° 1 (crèches et résidence pour étudiants) :**

- **déclassement de l'emprise du projet**
- **bail à construction au profit de Sceaux Habitat**

Patrice PATTEE

Nous vous invitons ce soir à délibérer sur une nouvelle étape dans l'élaboration d'une crèche et d'une résidence pour étudiants sur le secteur Albert 1^{er}. Cette délibération étant très technique, je ne vais pas relire le rapport que vous avez sans doute tous lu.

Il faut retenir que, pour construire sur ce site, il est nécessaire de déclasser le foncier qui est aujourd'hui classé dans le domaine public de la Ville, et par définition inaliénable. Il est donc nécessaire de le déclasser pour le faire passer dans le domaine privé de la Ville, afin de permettre à Sceaux Habitat de déposer un permis de construire.

Le parking Albert 1^{er} a été fermé au public le 5 décembre. Cet espace, composé de plusieurs parcelles de superficies très diverses, est à présent désaffecté et n'est plus affecté à du stationnement. Nous pouvons donc autoriser le maire à le déclasser et à le diviser en deux parcelles, l'une qui sera classée dans le domaine privé de la Ville pour y accueillir une construction et l'autre qui sera maintenue dans le domaine public de la Ville, puisqu'elle accueillera, après la construction de la crèche et de la résidence pour étudiants, un parking d'une trentaine de places de stationnement automobile et d'un espace de stationnement des vélos et des deux-roues motorisés à proximité de l'accès est de la gare RER de Sceaux.

Parallèlement, il est nécessaire de diviser en volume la construction qui sera réalisée, la crèche étant appelée à rester dans le domaine de la Ville en tant qu'équipement public. Cette crèche sera surplombée par une résidence pour étudiants qui sera cédée à Sceaux Habitat par le biais d'un bail à construction de 65 ans.

Après avoir remanié le foncier à plat, il s'agit ce soir d'autoriser le maire à réorganiser les volumes sur la parcelle privée pour découper d'une part la crèche et d'autre part la résidence pour étudiants.

Ce préalable étant réalisé, il s'agit ensuite d'autoriser le maire à signer avec Sceaux Habitat un bail à construction, la Ville souhaitant conserver le foncier de ces équipements tout comme elle l'a fait dans les années 80 sur l'îlot Charaire ou comme l'a fait la Ville de Paris sur le front de Seine. Il ne s'agit pas d'une cession de la pleine propriété du foncier, mais de délibérer sur la cession d'un bail à construction de 65 ans avec une valeur du foncier intégrant sa future affectation. Passé ce délai, la Ville pourra récupérer son foncier, mais également la construction élevée sur celui-ci.

Le bail à construction au bénéfice de Sceaux Habitat a été estimé à 2 150 000 €, hors taxes, hors droits et hors charges. Cette estimation est connue depuis 2014, ce qui a permis à Sceaux Habitat de monter son opération. Ces logements étudiants seront des logements sociaux de type PLS dont les loyers doivent permettre de rembourser l'acquisition de la construction et du foncier. Ce bail à construction fera l'objet d'un acte notarié avec Sceaux Habitat, ce qui permettra à ce dernier de poursuivre les demandes de prêts auprès de la Caisse des Dépôts et consignations et de déposer le permis de construire du bâtiment.

Je vous rappelle que la Ville a par ailleurs délégué sa maîtrise d'ouvrage de la crèche à Sceaux habitat au travers d'une convention pour des commodités de gestion, Sceaux Habitat étant l'opérateur de la crèche et de la résidence pour étudiants. Lorsque les bâtiments seront achevés, Sceaux Habitat remettra la crèche à la Ville.

M. le maire

Merci M. Pattée.

En résumé, nous déclassons ce domaine public d'ores et déjà désaffecté. Nous louons en bail à construction pour permettre à Sceaux Habitat de construire et d'exploiter la résidence pour étudiants de 118 logements pour 2 150 000 €.

J'ajoute que le bail à construction présente l'avantage de ne pas permettre au preneur de changer l'affectation du foncier, contrairement au bail emphytéotique. Supposons que Sceaux Habitat n'existe plus dans 65 ans, l'affectation de ce foncier ne pourra pas être changée, l'objectif étant d'avoir du logement étudiant à caractère social. C'est l'avantage du bail à construction. C'est la raison pour laquelle nous avons d'ailleurs prolongé le bail à construction de l'hôtel Colbert pour permettre que l'affectation du foncier soit toujours un hôtel et qu'il ne soit pas transformé en autre chose dans 30 ans.

Est-ce que vous avez des questions ou des interventions sur cette délibération ?

Claude DEBON

Vous connaissez déjà notre point de vue sur ce projet Albert 1^{er}. Nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Je voudrais juste revenir très rapidement là-dessus. Nous sommes évidemment pour le maintien du parking qui joue une pleine fonction pour la ville de Sceaux, et en particulier pour le quartier Marne-Musiciens.

Depuis le mois de septembre, j'y suis encore plus attentive et pour passer très souvent à cet endroit, j'ai constaté que ce parking était plein toutes les heures de la journée. Je ne parle pas de la nuit, car je n'y passe pas. Il joue évidemment une fonction importante.

Nous avons fait des contre-propositions qui n'ont pas été entendues alors qu'elles nous paraissent avoir du sens par rapport à la crèche. Nous avons notamment proposé de restructurer Sceaux, le 15 décembre 2016

la crèche rue du lycée pour maintenir la capacité prévue par la nouvelle crèche et de réduire le nombre de logements de la résidence pour étudiants. On avait parlé à un moment de 70 chambres pour étudiants contre 120, afin de pouvoir maintenir la capacité actuelle du parking. On a bien compris qu'il resterait quelques places, mais avec le personnel de la crèche et les étudiants, ces places seront prises d'assaut et tous ceux qui en bénéficiaient jusqu'à présent ne pourront plus en bénéficier.

Évidemment, nous allons voter contre cette délibération.

Il est à noter toutefois, car cela n'a pas été dit, que le parking avait fait l'objet en 1971 d'une déclaration d'utilité publique. On voit bien que tout cela n'est pas pris en compte.

Benjamin LANIER

Je voulais surtout remercier M. Pattée pour sa présence mardi soir, puisque nous n'étions que deux. Je me suis inquiété de savoir si tout le monde avait la grippe.

Même chose pour la commission de suivi budgétaire pour laquelle il n'y avait que trois membres de la majorité et où j'étais le seul membre de l'opposition. Je trouve que ce n'est pas très sérieux et pas très respectueux du vote des Scéens.

Sur le fond de cette délibération, nous avons pu échanger avec M. Pattée et nous sommes en accord, mais je trouve que l'absence d'un grand nombre d'élus, à part l'adjoint en charge, ou la présence de seulement trois membres de la majorité lors de la commission de suivi budgétaire n'est pas très respectueuse pour les Scéens.

Christian LANCRENON

Je vais répéter ce que j'ai dit lors de la dernière délibération. On se bat depuis des années pour qu'il y ait un aménagement sur ce parking. Personnellement, je trouve le projet excellent. Il reste une trentaine de places de stationnement en plus de celles de la voirie, ce qui est amplement suffisant.

On peut en effet toujours faire plus, mais même si l'on doublait la superficie de ce parking, il serait toujours aussi plein. Si on la réduisait de moitié, ce serait pareil. Le problème n'est donc pas là. N'importe qui à la tête de la Ville ferait un aménagement qui se rapprocherait grandement de ce que l'on propose aujourd'hui.

Et ceux qui s'y opposent devront expliquer aux jeunes parents qui emmèneront leur enfant à la crèche en se rendant à la gare ainsi qu'aux étudiants qu'ils étaient contre ce projet et qu'ils voulaient un parking.

M. le maire

Nous n'allons pas refaire le débat, puisque nous l'avons déjà eu à plusieurs reprises. Bien sûr, tout le monde veut davantage de places de parking. Malheureusement, je n'ai pas la solution à ce problème de demande de stationnement. Surtout lorsque l'on voit que de nombreux propriétaires de maison ont transformé leur garage en autre chose, et même pas en logement. Ils y entassent des choses et leur voiture reste dehors.

Lorsque nous avons instauré, dans certains quartiers, un contrôle un peu plus fort ou un stationnement payant, nous avons d'ailleurs constaté que les gens rentraient à nouveau leur voiture, sinon dans leur garage, du moins sur leur terrain.

En revanche, s'agissant de la localisation de la crèche, c'est un projet de longue date convenu avec le Département lors de la municipalisation. Il n'est pas possible de reconstruire une crèche sur le terrain actuel de la rue du Lycée. J'ai d'ailleurs noté que la proposition de votre groupe consistait à réaliser du logement au-dessus de la crèche, ce qui ne manquera pas d'intéresser les voisins qui s'inquiètent déjà du « gratte-ciel » qui pourrait être élevé à cet endroit ! Je vous rappelle en outre que le terrain appartient au Département qui dispose lui-même d'un PLU ne permettant pas l'édification d'un « gratte-ciel ».

Votre proposition implique la fermeture de la crèche pendant au moins deux ans. 60 enfants n'auront plus de place en crèche pendant deux ans. On peut dire que cela n'est pas bien grave et que les familles peuvent comprendre. Mais la famille qui a besoin d'une place en crèche en a besoin maintenant et pas dans deux ans. Par ailleurs, il n'était pas possible de reconstruire aux normes sur ce terrain ou alors il fallait réaliser une crèche sur deux niveaux, ou au moins un niveau et demi, ce qui est très compliqué. Nous avons l'expérience de la crèche des Blagis qui est sur trois niveaux. C'est une gestion compliquée qui coûte plus cher. Cela nécessite des équipements en plusieurs exemplaires et du personnel en plus, car ces trois niveaux sont plus compliqués à gérer. La crèche des Blagis fonctionne bien et rend beaucoup de services, mais sa gestion est beaucoup plus compliquée. Nous avons donc décidé de réaliser deux crèches de 40 berceaux sur la totalité de l'emprise et de plain-pied.

Après les travaux, il y aura à nouveau une trentaine de places de stationnement ainsi qu'une dizaine de places sur la voirie. On retrouvera ainsi une certaine capacité de stationnement.

Francis BRUNELLE

Puis-je poser une question à Patrice Pattée ? C'est un endroit où je me rends souvent, car je rentre chez moi à pied depuis la station de RER. Je m'aperçois qu'un certain nombre de voitures garées dans ce parking n'appartiennent pas à des Scéens.

Sait-on quel est le pourcentage de voitures en provenance d'autres villes qui profitent de ce parking ?

Patrice PATTEE

On le sait, même si l'on ne fait pas de filtrage à l'entrée de ce parking.

Pendant la phase d'élaboration de ce projet sur lequel nous travaillons déjà depuis de nombreuses années, nous avons rendu ce parc de stationnement payant, parce que nous avons quelques soupçons sur la motivation des gens qui venaient s'y stationner et nous avons alors constaté que les usagers de ce parking se sont envolés comme une volée de moineaux.

À Sceaux, comme à Bourg-la-Reine, les stations de RER sont équipées de parcs de rabattement. Ce sont des parcs d'intérêt régional qui ont fait l'objet d'un financement du STIF ou du STP à l'époque. À Sceaux, le parc d'intérêt régional se trouve à Robinson. Il y en a également un à Bourg-la-Reine. Il suffit d'ajouter quelques dizaines d'euros par mois à son Pass Navigo pour bénéficier d'un coupon permettant d'utiliser ces parcs. C'est très peu cher, mais entre un parc de stationnement gratuit et un parc de stationnement peu cher, le choix est vite fait.

Nous avons interrompu la réglementation payante du parking Albert 1^{er} pendant les travaux de mise en place des points d'apports volontaires enterrés sur les Bas Coudraies⁰, le stationnement étant très tendu sur cette zone. Nous voulions apporter une petite respiration aux habitants de ce secteur en rétablissant la gratuité sur le parking Albert 1^{er}. Mais lorsqu'il était payant, il n'y avait presque plus personne.

Il se trouve par ailleurs que j'ai interrogé à plusieurs reprises des usagers de ce parking. Beaucoup d'entre eux viennent de Châtenay-Malabry, la gare de Robinson étant beaucoup plus accessible depuis Châtenay-Malabry que celle de Sceaux. On l'a suffisamment dit. Ce parking gratuit est avant tout un effet d'aubaine.

M. le maire

Merci à vous.

Le maire de Bourg-la-Reine est assez content des dispositions que nous avons prises. Il m'a d'ailleurs demandé de rendre payant le stationnement en bas de l'Allée d'Honneur, le parking de Bourg-la-Reine étant assez largement vide alors qu'il est situé à proximité immédiate du RER. Les gens se garent ailleurs alors même que le forfait de stationnement couplé au Pass Navigo est très peu cher.

Claude DEBON

Un petit complément par rapport à la question de M. Brunelle. Une étude avait été réalisée il y a peut-être deux ou trois ans pour savoir d'où venaient les usagers de ce parking. Elle démontrait qu'il y avait à peu près 60 % de voitures scéennes et 40 % de voitures non-scéennes. Cela avait déjà été dit.

M. le maire

Nous passons au vote.

Il y a plusieurs délibérations. La première concerne le déclassement de l'emprise foncière nécessaire au projet Albert 1^{er}.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

La deuxième délibération concerne le bail à construction au profit de Sceaux Habitat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Stationnement payant – principe d'une délégation de service public.**Patrice PATTEE**

Nous allons vous faire un aveu. La majorité n'est pas satisfaite de l'accueil réservé aux automobilistes à Sceaux, à commencer par les parkings qui ne sont pas à la hauteur de l'attractivité de notre rue commerçante, pour ne prendre que cet exemple.

Hormis le parking de Robinson, qui intéresse les habitants de Sceaux souhaitant prendre leur voiture pour faire les 500 mètres qui les conduisent au RER, et le parking Charaire, la ville compte deux parkings en enclos, Penthièvre et De Gaulle, situés à chacune des extrémités de la rue piétonne.

La qualité de ces parkings n'est pas satisfaisante et leur équipement commence par ailleurs à être vétuste. Il est par conséquent nécessaire d'engager des travaux de requalification sur ces parkings.

L'élément déclenchant de cette délibération est la réforme nationale du stationnement à compter du 1^{er} janvier 2018. La France a en effet décidé d'adopter les dispositions existant chez la plupart de nos voisins européens pour ce qui concerne le parking payant sur voirie. C'est aujourd'hui le jeu du chat et de la souris. On ne se fait pas prendre et c'est tant mieux. Si l'on se fait prendre, on s'acquitte d'une amende pénale de 17 €. Que vous soyez à Sceaux ou à Paris, le tarif est le même.

Les maires, au travers du GART, demandaient depuis longtemps que les textes concernant le stationnement payant sur voirie soient revus, l'objectif étant de décentraliser la gestion du stationnement sur voirie. L'État a traduit cette demande en dépénalisation. Les articles 63 et 64 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) permettent de redéfinir le stationnement sur voirie en occupation du domaine public, à l'image de ce qui se pratique pour les terrasses de café.

La dépénalisation du stationnement payant sur voirie nécessitera une refonte des sanctions à l'encontre de ceux qui ne respectent pas le paiement spontané de leur stationnement. La règle est simple. Cela fonctionnera sur le même principe que la sanction appliquée lorsque vous perdez votre ticket d'autoroute. Si vous n'avez pas la possibilité de remettre votre ticket à la barrière de péage en sortie, l'opérateur considère que vous avez effectué le trajet le plus long et vous demande de payer le montant de péage maximum. C'est la même chose pour le stationnement. Si vous ne payez pas ou si vous ne payez pas suffisamment, vous serez facturé de la durée maximale d'occupation du domaine public. C'est ce que l'on appelle un forfait de post-stationnement.

Pour revenir à la requête des maires, l'intérêt réside dans le fait que l'amende ne s'élève plus systématiquement à 17 €. Si l'on occupe impunément une place de stationnement devant les commerces de la rue piétonne, le préjudice est en effet différent de celui que l'on cause en stationnant toute une journée rue du Maréchal Joffre sans avoir payé. L'impact n'est pas le même.

Les conseils municipaux seront invités à délibérer l'année prochaine pour définir le montant du FPS. À Paris, on s'oriente vers un FPS à 80 €, avec une majoration de 50 € pour frais administratifs en cas de retard de paiement ou de contestation irrecevable.

C'est ce qui est pratiqué chez nos voisins européens qui sont devenus beaucoup plus disciplinés et civiques. Mais il s'agit de quelque chose de très compliqué à mettre en œuvre.

Les deux éléments convergents, d'une part notre volonté d'offrir un maximum de confort aux personnes venant en voiture faire leurs courses à Sceaux, notre centre commerçant fonctionnant très bien et la zone de chalandise s'étendant largement au-delà de Sceaux, et d'autre part la réforme nationale du stationnement payant sur voirie, nous avons décidé de mettre à niveau nos Sceaux, le 15 décembre 2016

parkings, d'apporter des moyens de paiement modernes et d'implémenter le contrôle nécessaire à l'instauration de cette réforme, l'objectif n'étant pas de sanctionner, mais de faire en sorte que les gens puissent acquérir un minimum de réflexes civiques. Cette démarche se rapproche de celle qui a prévalu lors de la mise en place des radars. Tout le monde se lamentait sur le nombre de morts sur la route. Il a été décidé de limiter la vitesse, mais celle-ci était assez peu respectée jusqu'à la mise en place de radars.

Cette réforme répond par ailleurs à un souci d'équité, certains payant spontanément leur stationnement alors que d'autres ne le font pas et ne sont pas sanctionnés. L'objectif est donc de ramener tout le monde à un comportement normal et civique et d'amener les gens à utiliser la voiture comme ils doivent le faire en ville, ou alors rouler à vélo.

M. le maire

Il s'agit ce soir de délibérer sur la délégation de service public. Tu as expliqué ce qui justifiait cette façon de faire.

Patrice PATTEE

C'était un préambule.

Nous vous proposons ce soir de confier la gestion du stationnement sur voirie et dans les parkings à un délégataire de service public. Pourquoi ? Comme je vous l'ai dit, nous aspirons à apporter un minimum de confort aux automobilistes et à proposer des parkings attractifs. Cela nécessite de faire des investissements le plus rapidement possible. Confier ces travaux à un délégataire permettra de lisser les dépenses liées à ces investissements sur la durée du contrat de délégation. Cela se traduira par des annuités pour la Ville.

Parallèlement, la dépenalisation du stationnement étant très compliquée, les services de la Ville ne parviendront pas à mettre en œuvre cette nouvelle réforme dans les 12 mois qui viennent alors que les professionnels travaillent déjà sur le sujet depuis 2014 en modifiant par exemple leurs matériels. Certains horodateurs sont ainsi compatibles FPS. Il y a par ailleurs tout un système de logiciels à mettre en œuvre pour prendre en compte la gestion des réclamations. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de confier la mise à niveau du stationnement et la mise en place de la réforme du stationnement à un professionnel dans le cadre d'une délégation de service public.

M. le maire

Je pense que tout le monde a bien saisi le dossier. De toute façon, la note est complète.

Dominique DAUGERAS

J'ai quelques questions.

Sceaux, le 15 décembre 2016

Premièrement, nous souhaitons qu'il n'y ait pas de diminution des places de stationnement à Sceaux. Elles ont déjà été fortement réduites en quelques années, pas seulement autour des commerçants, mais un peu partout à Sceaux. Nous ne voudrions pas que le problème de stationnement s'aggrave. Beaucoup de gens s'en plaignent.

Deuxièmement, nous ne voudrions pas que le coût des amendes devienne absolument prohibitif. Je pense que cela ne serait pas bon pour les commerçants si le stationnement devenait trop cher. Je rappelle qu'il y a des communes où le stationnement n'est pas payant. Il existe des zones bleues à Châtenay-Malabry, mais le stationnement sur la voirie n'est pas payant.

Troisièmement, nous voudrions être sûrs que cette délégation de service public n'amène pas une diminution des recettes de stationnement pour la Ville. Je sais qu'elles ont une part assez conséquente dans le budget, et nous ne voudrions pas que cette délégation de service public coûte trop cher.

Quatrièmement, j'en arrive à un sujet un peu annexe, mais qui ne l'est pas tant que cela. Il s'agit du paragraphe portant sur les agents municipaux page 5 de la note de présentation. « *Le choix de la DSP ne se traduira pas par une réduction des effectifs municipaux ni un transfert d'agents municipaux au délégataire. Ces derniers pourront se déployer plus qualitativement sur d'autres missions de service public au plus proche de l'espace public et des usagers* ».

Nous pensons qu'il serait bien que les agents municipaux chargés de la sécurité soient libérés de cette tâche de contrôle du stationnement pour faire autre chose. Nous demandons qu'ils se consacrent vraiment à la sécurité dans Sceaux. Beaucoup de gens se plaignent de la diminution de la sécurité, surtout dans certains secteurs, comme le square de Robinson ou la Coulée verte. Nous tenons absolument à ce que les responsabilités et les tâches qui seront données à ces agents municipaux soient bien définies dans leur fiche de poste et qu'il soit précisé que leur priorité consiste à assurer la sécurité et la tranquillité des Scéens.

Benjamin LANIER

Sur cette délibération, ma question est relative à votre combat traditionnel sur le maintien du service public que nous soutenons par ailleurs. Cette délibération est en effet en complète contradiction avec votre discours. On se dirige vers la privatisation du service public avec une certaine course à l'échalote qui se met en place.

Nous avons longuement discuté de l'origine et de la justification de cette proposition avec M. Pattée, mais nous perdons au final la maîtrise de la gestion de notre parc de stationnement sans avoir aucune estimation du coût réel que cela représentera. Sachant que des investissements doivent être faits et que le conseil municipal a la charge de fixer les tarifs des horodateurs, comment le délégataire parviendra-t-il à résoudre cette équation ? Cela me paraît peu sécurisant par rapport au cadre actuel.

Il convient également de clarifier la partie relative à la non-réduction des effectifs municipaux. Nous pouvons nous en féliciter, mais quelles autres missions pensez-vous leur affecter ?

Se pose enfin la question de la vidéoprotection. Cette mission ne peut pas être assurée par n'importe qui. Cela coûte effectivement assez cher. Comment tous ses aspects seront-ils traités ? Cela peut poser question.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Une commission de présentation de ce principe de DSP s'est tenue le 7 décembre sous la présidence de M^{me} Bléry-Touchet. Je vais répéter un peu ce que j'ai dit à cette occasion.

Cette présentation était une présentation théorique. On nous demande aujourd'hui de nous prononcer sur quelque chose de théorique et de purement qualitatif. On vous croit sur parole, mais vous ne présentez aucun chiffre. Or les recettes de stationnement s'élèvent au budget à 700 000 €. Ces recettes devraient même être en augmentation avec les dernières revalorisations que nous avons votées. On ne peut pas se prononcer sur une délégation de service public qui s'apparente à une privatisation du service public, car comme l'a dit Benjamin Lanier, on est dans une course à l'échalote pour privatiser à tout va le service public auquel nous pensions que vous étiez très attaché.

Ce dossier n'est pas complet. Il aurait été complet si nous avions eu une estimation du coût de cette DSP pour la Ville. Nous connaissons le montant de la recette, mais on ne sait pas de quel service bénéficiera la Ville. J'ai demandé que l'on me donne l'exemple d'autres villes ayant adopté une telle mesure. On m'a répondu qu'il n'y avait pas eu de telles expériences en France, mais seulement en Europe.

Ma deuxième question porte sur le choix des villes avoisinantes. Puisque nous faisons partie d'un territoire, pourquoi ne pas confier cette compétence au niveau du territoire ?

Troisième point, je m'étonne que l'on nous appelle à voter pour la création d'une nouvelle commission de suivi de la DSP alors qu'il existe déjà une commission qui s'est d'ailleurs réunie le 7 décembre dernier. Je pensais que cette commission, qui a déjà rendu un avis, pouvait assurer le suivi de la DSP.

Sylvie BLÉRY-TOUCHET

Je voulais répondre à M^{me} Daugeras au sujet des professionnels de Sceaux. Depuis le 1^{er} octobre, une carte d'un montant de 300 € par an, soit 25 € par mois, permet aux commerçants et aux actifs travaillant à Sceaux de stationner à Sceaux sur des périmètres précis. À ce jour, seul un commerçant a souscrit à cette carte.

Christian LANCRENON

Ma question est la même que celle posée par M^{me} Daugeras au sujet des effectifs municipaux. Peut-on avoir des précisions sur les autres missions qui seront assurées par les effectifs municipaux ?

Par ailleurs, par rapport à ce que j'ai entendu, il me semble qu'il peut y avoir des DSP publiques et privées. Ce n'est pas, parce qu'il y a une DSP privée qu'il n'y a pas de service public.

Patrice PATTEE

Je vais tenter de rassurer M^{me} Daugeras. Elle demande que l'on ne supprime pas de places de stationnement. C'est tout le contraire. La ville compte 5 400 places de stationnement, 4 300 places sur voirie dont 550 places payantes, 337 places dans les parcs en ouvrage et 152 places dans les parkings en enclos.

Cette opération vise au contraire à créer des places. Comme je l'ai dit, nous allons contraindre les gens à payer leur stationnement. Cela rejoint d'ailleurs la discussion que nous avons eue précédemment sur le parking Albert 1^{er}. Lorsque la voiture ne coûte rien en stationnement, on l'utilise. Lorsqu'elle commence à coûter, on commence à s'interroger. On l'a vu à Paris où le stationnement est devenu très compliqué. Les gens se reportent sur les transports publics, le tram, le bus, le métro ou le vélo.

Je ne connais pas les chiffres de Sceaux, mais à Paris, seuls 11 % des gens payent leur stationnement. Cela signifie que 89 % ne payent pas, voire même ventousent leur place de stationnement. La stratégie est de lutter contre cet effet ventouse, de lutter contre les gens qui occupent impunément le domaine public, *a fortiori* à proximité des commerces.

Nous aurons par conséquent toujours 5 400 places de stationnement sur la ville, mais celles-ci seront mieux utilisées et non plus privatisées par des gens qui les occupent impunément.

J'en arrive à la réponse à la question de M. Alaoui-Benhachem sur les recettes. Celles-ci représentent effectivement 700 k€ par an. Mais dès lors que les usagers paieront leur stationnement, nous aurons une augmentation de ces recettes. Nous allons créer des places et gagner davantage d'argent. Certes, il faudra rémunérer le délégataire, mais celui-ci sera incité à faire son travail correctement. Il est en effet intéressé par l'activité de contrôle du stationnement.

S'agissant des amendes « prohibitives », comme nous l'avons dit, l'amende de 17 € n'est absolument pas dissuasive. À Paris, il suffit de stationner sans payer pendant quelques heures pour amortir cette amende. La stratégie consiste à amener les automobilistes à payer leur stationnement ou à se déplacer autrement. Il faut donc que les amendes soient dissuasives.

Cette réforme concerne uniquement le stationnement payant. Il reste toutefois une partie du stationnement relevant du pénal. Il s'agit du stationnement gênant ou du stationnement très

gênant. L'amende s'élève à 35 € pour le stationnement gênant et à 135 € pour le stationnement très gênant. Évidemment, il faut que la sanction soit en deçà de ces 35 €. *a priori*, le FSP sera inférieur à 35 €, mais sera cependant suffisamment dissuasif pour que les automobilistes payent leur stationnement. Le paiement du stationnement rentre directement dans les caisses de la Ville alors qu'en Île-de-France, seule une petite partie du FPS reviendra à la commune. 50 % du FPS reviendra au STIF et 25 % à la Région. Les communes n'en récupéreront que 25 %.

Le FPS n'est plaisant pour personne. Ce n'est pas agréable pour celui qui se fait pincer et cela ne rapporte rien à la Ville. Il vaut donc mieux amener des automobilistes à payer leur stationnement au juste prix et à ne pas occuper impunément le domaine public pour pouvoir libérer des places et faire fonctionner nos commerces.

S'agissant de l'équilibre financier, c'est l'objet de l'appel d'offres qui sera lancé. Nous ne sommes pas encore en mesure de vous donner d'éléments chiffrés. Le délégataire sera rémunéré tous les ans pour son travail. Nous espérons que cette rémunération sera couverte par les recettes de stationnement. Nous n'aurons pas à investir nous-mêmes sur les nouveaux horodateurs ou les caisses des parkings. Il faut également revoir les contrôles vidéo sur les barrières. Les investissements sont nombreux. Ils seront faits par le délégataire et remboursés annuellement dans le cadre de la redevance.

La commission du 7 décembre n'a rien à voir avec la commission de suivi de la DSP. Ce sont les textes qui imposent cette procédure. Je crois qu'il s'agit de la loi Sapin. Lorsqu'une commune envisage de mettre en place une délégation de service public, elle doit rendre des comptes tous les ans aux représentants des consommateurs et aux élus.

S'agissant des villes avoisinantes, Antony a délégué la gestion de son stationnement sur voirie, Bourg-la-Reine également. Un certain nombre de communes voisines l'ont déjà fait. On a fait le choix à Sceaux de ne pas déléguer cette compétence à l'établissement public, puisqu'il s'agit du pouvoir de police du maire. Or, le maire n'envisage pas de se défaire de son pouvoir de police.

Voilà les précisions que je souhaitais vous apporter.

Dominique DAUGERAS

S'agissant des agents municipaux de sécurité...

M. le maire

Je vais vous répondre

Dominique DAUGERAS

Excusez-moi, mais je voudrais revenir sur la délégation de service public. Ces contrats public-privé me font un peu peur. Je ne peux pas m'empêcher de penser à ce qui s'est passé entre les

autoroutes et le gouvernement Jospin. Les autoroutes ont obtenu des contrats absolument léonins qui leur ont permis, avec des cabinets d'avocats extrêmement malins, d'augmenter les péages ou à défaut d'allonger les concessions. Je crains que face à des sociétés qui sauront s'entourer d'avocats suffisamment malins, la Ville ne soit liée par des obligations contractuelles la conduisant à imposer des amendes extrêmement élevées ou à baisser ses recettes. C'est ma crainte.

M. le maire

Ce n'était pas le gouvernement Jospin, mais celui de Dominique de Villepin. Et nous sommes un certain nombre à nous être élevés contre cette affaire à l'époque.

Vous avez dit tout à l'heure que nous avons réduit le nombre de places de stationnement de manière importante. Ce n'est pas vrai. Depuis 2001, nous avons au contraire augmenté le nombre de places de stationnement. Nous en avons rajouté une cinquantaine. Je parle du nombre de places de stationnement autorisé. Naturellement, lorsque l'on stationne partout sur les trottoirs ou aux abords immédiats des carrefours, il s'agit de stationnement interdit. Nous avons augmenté le nombre de places autorisées. Par exemple avant 2001, il n'y avait pas de places de stationnement avenue de Camberwell, devant le garage Renault. Nous en avons fait réaliser 13.

Sur l'avenue Franklin Roosevelt, nous avons aussi augmenté le nombre de places de stationnement. Nous avons même imaginé réaliser un parking provisoire sur le mail Colbert. Pardonnez-moi de vous dire que vos amis s'en sont donné à cœur joie. C'était au début de mon premier mandat. Cela m'a d'ailleurs beaucoup appris sur le comportement des gens. Nous ne l'avons pas maintenu. Nous l'avons fait, parce que le marché provisoire était installé sur le parking Penthièvre. Le jour où nous ferons une opération sur le parking de Gaulle, il faudra bien installer des places de stationnement supplémentaires de manière provisoire. Nous n'avons donc absolument pas diminué le nombre de places de stationnement, sauf depuis Albert 1^{er}, mais pas avant.

S'agissant du principe même de la délégation de service public, nous avons en effet travaillé de manière approfondie à la question. Nous avons d'abord réfléchi au principe de la DSP, sur laquelle Messieurs Alaoui-Benhachem et Lanier ont raison de s'interroger, puis sur ses avantages et ses inconvénients. La note de présentation présente des comparatifs sur les avantages et les inconvénients de la gestion en DSP et de la gestion en régie.

Je veux rappeler que la délégation de service public n'est pas l'abandon du service public. Il s'agit de faire exercer le service public par un délégataire dans des conditions bien précises qui sont négociées dans le contrat de délégation et dans des conditions tarifaires fixées par la Ville. Vous avez un exemple de DSP, qui ne fait d'ailleurs l'objet d'aucune contestation, avec la gestion des marchés d'approvisionnement. Les marchés du mercredi, du samedi et du dimanche sont en effet gérés dans le cadre d'une DSP. Nous délibérons sur les tarifs, mais l'installation, le Sceaux, le 15 décembre 2016

rangement et le nettoyage des marchés est géré par une société à qui nous avons confié une délégation après appel à la concurrence dans le cadre de la loi Sapin. C'est une délégation de la même nature pour une durée qui est généralement liée à la durée des investissements à réaliser.

Pourquoi avons-nous finalement décidé de proposer cette procédure ? Nous travaillons aujourd'hui dans le cadre de marchés. L'entretien des matériels de stationnement se fait au travers d'un marché contractualisé avec une société. Et nous avons d'autres marchés pour l'entretien des parkings, les rénovations éventuelles, l'achat des horodateurs, etc. Je suis obligé de constater que les prestations dans le cadre de marchés dans ce secteur ne sont pas totalement satisfaisantes en termes de réactivité et de qualité de service. Cette situation est de nature à nuire à l'attractivité de la ville.

On vit ainsi depuis des années, mais nous sommes aujourd'hui face à des difficultés organisationnelles et juridiques beaucoup plus importantes avec la mise en place du forfait post-stationnement. Les villes auront à gérer en direct ce qui est aujourd'hui géré par le Centre national des amendes. Les FPS donneront lieu à des contestations qu'il nous faudra gérer dans le cadre d'un contentieux administratif. Je vous le dis très franchement, une ville de 20 000 habitants n'a pas la capacité de gérer ce genre de choses. Ce n'est pas un problème de compétences, mais de gestion. Une autre solution serait de transférer toute la gestion du stationnement au Territoire. Pour l'instant, ce n'est pas mûr et aucun maire ne le souhaite.

Contrairement à ce que l'on peut croire ou imaginer, le fait de procéder de la sorte nous permet de garder la maîtrise des tarifs, y compris celui du FPS, ainsi que la maîtrise des investissements qui seront faits dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Je comprends très bien vos interrogations. M^{me} Deverre peut vous le dire, je lui ai dit à plusieurs reprises que je ne souhaitais pas aller vers une DSP et qu'il fallait trouver une solution pour continuer à gérer en interne. Mais nous nous sommes rendu compte que l'on n'y parviendrait pas, l'organisation étant beaucoup plus complexe.

Je veux vous dire aussi que nous aurons à fixer le coût du FPS au cours de l'année prochaine. Dans le cadre de la discussion de la délégation de service public qui s'engagera au cours de l'année 2017, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2018, les projections financières que l'on peut faire sont les suivantes. Aujourd'hui, un équilibre se fait. Nous avons des dépenses relatives aux marchés que j'évoquais tout à l'heure. Nous avons des charges d'entretien des parkings et des charges liées au travail d'un à deux agents municipaux sur le stationnement payant. Nous avons des recettes. Nous estimons qu'un contrôle plus efficace nous permettrait d'augmenter les recettes liées au stationnement. Aujourd'hui, le taux de respect du stationnement payant est très faible. Un contrôle plus efficace avec de nouveaux outils nous permettrait d'augmenter ce taux de respect et par conséquent les recettes liées au stationnement payant. Évidemment, ce n'est pas totalement proportionnel, les gens pouvant se rabattre sur d'autres solutions. Mais le gain que

nous pourrons faire sera compensé par l'amortissement des investissements réalisés par le délégataire. Pour remettre à niveau nos parkings et nos horodateurs, afin qu'ils puissent accepter de nouvelles modalités de paiement par smartphone, on estime qu'il faut investir au moins 1 M€. Cet investissement sera réalisé par le délégataire qui l'amortira sur la durée de la délégation. On peut donc estimer que nos recettes, en net, ne diminueront pas. Nous le saurons à travers l'examen des propositions que nous recevrons à l'issue du lancement du cahier des charges.

Le délégataire nous dira sans doute que nous gagnerons davantage d'argent si nous augmentons nos tarifs, mais la décision nous reviendra. Que nous restions en régie ou non, nous aurions eu à prendre cette décision courant 2017.

Nous pensons que cette mesure n'aura pas de conséquences importantes sur le budget de la ville, mais qu'elle nous permettra d'avoir des parkings en meilleur état, mieux entretenus ainsi que des horodateurs modernisés.

S'agissant des agents municipaux, sur l'effectif total du service de tranquillité urbaine, nous estimons que la charge de travail du contrôle du stationnement payant s'élève à un ou deux agents. Nous avons aujourd'hui la volonté d'être encore plus actifs sur les incivilités telles que les dépôts d'ordures inadéquats ou le stationnement gênant.

Vous faisiez allusion à ce qui se passe la nuit sur le square Robinson, mais je vous rappelle que cela relève de la responsabilité totale de la police nationale. Se tenait, ici même, il y a quelques heures, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Le sujet a été évoqué en présence du sous-préfet, du commissaire de police et du procureur adjoint. Tout le monde est d'accord pour dire que ce qui se passe au square Robinson ou à d'autres endroits de Sceaux est du ressort exclusif de la police nationale. En aucun cas, le service tranquillité urbaine ou même une police municipale ne pourraient régler ces questions. Il ne faut pas confondre. C'est ce que je dis d'ailleurs aux habitants de Sceaux. J'ai parfois l'impression que l'on oublie qu'il existe une police nationale. La répartition des rôles est parfaitement claire.

Lutter contre le stationnement sauvage, contre les incivilités, les dépôts d'ordures en augmentation, les containers qui restent dehors des jours entiers, ou faciliter la traversée des enfants à la sortie des écoles relève de la responsabilité du service de tranquillité urbaine. C'est notre travail et nous le faisons. C'est ce qui figure dans la répartition des tâches entre le service tranquillité urbaine de la Ville et la police nationale. Et tout le monde en est tout à fait d'accord. Ne comptez pas sur le temps gagné dans le contrôle du stationnement payant pour disposer de « shérifs municipaux ».

Dominique DAUGERAS

Concernant la police nationale, manifestement, elle ne suffit pas à la tâche, puisque les personnes du square Robinson ou de la Coulée verte ont fait appel à elle. Finalement, cela n'a eu qu'un effet extrêmement restreint.

Deuxièmement, j'ai moi-même interrogé le commissariat de Châtenay-Malabry. Ils m'ont répondu : « Ma pauvre dame, trois communes dépendent de nous, Châtenay-Malabry, Sceaux et Fontenay-aux-Roses. Nous ne pouvons pas faire mieux. Nous avons moins d'effectifs qu'avant. Il ne faut pas compter sur nous. Ce n'est pas la peine ».

Troisièmement, je suis tout à fait stupéfaite que les ASVP, qui sont théoriquement là pour la sécurité, doivent juste vérifier que les poubelles ne restent pas sur les trottoirs. Encore faut-il que les poubelles passent le matin de bonne heure et que les gens soient devant leur porte à attendre que les éboueurs passent.

Pour ce qui concerne les dépôts d'ordures, je suis d'accord avec vous, mais j'imagine que les gens ne les déposent pas sous le nez d'un agent municipal.

Je trouve que restreindre la mission des agents municipaux à celle d'aides-éboueurs est totalement insuffisant. Il faut que l'on puisse appeler quelqu'un en cas de problème de sécurité ou lorsque la police nationale ne se déplace pas. Il faut que l'on puisse se référer à quelqu'un. On ne peut pas rester ainsi. Si on libère les agents municipaux des tâches de stationnement, il faut que ce soit pour des tâches qui comptent.

M. le maire

M^{me} Daugeras, lorsque vous avez une étagère à installer chez vous, vous ne faites pas appel à un plombier. C'est la même chose. Les agents du service tranquillité urbaine n'ont pas la compétence, et ne l'auront jamais, des agents de la police nationale. Ils n'ont pas la même formation. Ils n'ont pas les mêmes responsabilités ni le même savoir-faire. Ce que vous dites relève du travail de la police nationale.

Je suis étonné qu'un agent de police vous ait répondu cela. Permettez-moi de vous dire que je n'y crois pas. Ou alors c'est grave. En tout cas, ce n'est ni le discours du commissaire ni celui du commandant du corps urbain. Qu'il y ait des effectifs insuffisants dans les commissariats de police, nous en sommes tous d'accord. Je l'ai même écrit au ministre de l'Intérieur. Et mes collègues maires de Châtenay et de Fontenay ont fait de même. On nous a répondu que cela allait s'arranger grâce aux futures promotions de l'école de police. Ce n'est pas parce que la police nationale a temporairement des problèmes d'effectifs que la Ville doit se substituer à elle. Vous allez me dire ensuite que l'on a trop de personnel et que les impôts sont trop élevés. Vous payez des impôts nationaux, c'est fait pour cela. Que l'État assume ses responsabilités ! Moi, je ne demande pas de responsabilités supplémentaires.

Je peux vous dire que le discours de l'État est bien celui-là. Il arrive que la police nationale sollicite les agents municipaux pour un renseignement. Une collaboration est possible, elle est même souhaitable mais les problèmes que vous évoquez, et que je connais parfaitement, comme par exemple la lutte contre le trafic de produits stupéfiants, relèvent de la compétence pleine et entière de la police nationale.

Contrairement à ce que vous dites, une action est menée par les services de police dès lors que la situation est relativement avérée. C'est le cas à Robinson et à certains endroits des Bas Coudrais. Des opérations sont menées. Je ne peux pas vous en dire plus et le commissaire n'en dit d'ailleurs pas plus, car cela doit rester confidentiel. La police fait son travail. Il y a des interpellations très régulières à tous niveaux et pour tout type de délinquance.

Ne confondons pas tout. Je vous prie de bien réfléchir à la question, sinon nous courrons à la catastrophe. Il y a déjà certains maires qui veulent tout faire. On connaît d'ailleurs une ville où il s'est passé un drame affreux le 14 juillet malgré la présence d'une police municipale composée de plusieurs centaines d'agents. Ce n'est donc pas la solution.

Benjamin LANIER

On a beaucoup dévié de notre délibération qui porte sur le stationnement payant. Mais je ne peux pas ne pas réagir à ce qui vient d'être dit et alerter à nouveau par rapport aux échéances à venir et au choix que feront les uns et les autres. Ce dont vous parlez sur les restrictions d'effectifs est issu d'une situation laissée par la précédente majorité. Nous avons recréé, du fait d'un contexte particulier, des postes de policiers et de gendarmes. Ce n'est pas suffisant, mais si M. Fillon devait être élu, je pense que vous auriez encore plus de problèmes.

Sur le stationnement et sur la DSP, nous n'avons pas de problème philosophique sur ce qu'est la DSP. Le marché d'approvisionnement ne relève pas de la même philosophie. Ici, c'est clairement sur de l'intéressement que le délégataire va se payer. Ce n'est pas la même chose avec le marché. La course à l'échalote dont je parlais tout à l'heure consistera à mettre du PV à tout-va. On est donc dans un autre état d'esprit. Je pense qu'un audit préalable aurait été nécessaire pour faire des estimations. Peut-être a-t-il été fait, et dans ce cas vous devriez nous le communiquer. Mais par rapport aux éléments dont nous disposons aujourd'hui, nous voterons contre cette délibération.

En revanche, nous proposons que M. Alaoui-Benhachem puisse siéger dans la commission de suivi de la DSP pour en suivre les travaux.

M. le maire

Si vous êtes contre la délibération, vous êtes contre la commission. Il faut être logique.

Benjamin LANIER

C'est un peu facile. La perche était tendue. Nous estimons que la majorité va voter pour, à moins qu'elle ne prenne en compte nos arguments et vote contre.

M. le maire

Je veux quand même préciser un autre point par rapport à l'éventuelle « course à l'échalote ». Le contrôle et l'imposition d'un forfait post-stationnement ne valent que dans le cas du non-paiement du stationnement. Nous ne disons pas que les tarifs vont augmenter. Nous disons simplement que celui qui ne respecte pas la règle n'aura plus une amende pénale, mais une redevance majorée. La règle est donc parfaitement connue dès le départ. Il ne s'agit pas d'une verbalisation pénale, mais d'une redevance majorée au stationnement qui n'aura pas été suffisamment anticipé.

Benjamin LANIER

Mais le délégataire se rémunère là-dessus.

M. le maire

Il se rémunère aussi sur les recettes de stationnement

Benjamin LANIER

Qu'il faudra augmenter pour garder le niveau égal de recettes perçu aujourd'hui.

M. le maire

Non, car le taux de respect sera sans aucun doute supérieur.

Nous passons au vote. Il y a deux délibérations, une délibération dans laquelle nous approuvons le principe de la délégation de service public et une deuxième délibération pour procéder à l'élection des membres titulaires de la commission de suivi de la délégation de service public. Nous allons d'abord voter sur le principe de la délégation elle-même.

Claude DEBON

Je n'ai pas pu m'exprimer. Nous étions plutôt favorables à la délégation de service public et je crois d'ailleurs que M. Campan l'a dit au travers d'un message laissé à M^{me} Sylvie Bléry-Touchet, car il n'a pas pu participer la commission. Il est vrai que les arguments que vous apportez sont tout à fait convaincants.

Ce qui achoppe, c'est ce redéploiement des missions d'agents municipaux qui pourraient être beaucoup plus clairement missionnés. Nous parlons d'insécurité, mais vous parlez vous-même

d'incivilités. Je trouve que par rapport aux incivilités, on a déjà une ouverture. Ce n'est pas simplement les poubelles. Il y a une possibilité d'agir sur un certain nombre de comportements de jeunes ou d'adultes qui sont parfois à la limite. On n'est pas forcément dans de la délinquance, mais il y a quand même un certain nombre de comportements qui peuvent être sanctionnés par les agents municipaux, et pas par la police nationale. Je trouve qu'il faudrait quand même mettre en chantier la redéfinition des missions de ces agents, ce qu'ils souhaiteraient peut-être d'ailleurs. Puisque vous ne voulez pas bouger là-dessus, nous voterons contre cette délibération.

M. le maire

Nous n'allons pas revenir sur le sujet, mais donnez-nous des exemples. Lorsque les Scéens me parlent d'insécurité, il s'agit d'actions répréhensibles. Et l'on me sollicite par ailleurs lorsqu'il y a des dépôts sauvages ou des voitures garées sur le trottoir. On me sollicite soit pour des méfaits relevant de la police nationale, soit pour des actions relevant d'incivilités. Je reçois parfois des photos accompagnées de la légende suivante : « voiture du dealer ». On demande à qui appartient cette voiture et l'on s'aperçoit qu'elle appartient à l'un des habitants de l'immeuble. À force de dire qu'il y a des problèmes, tout le monde pense qu'il y a des problèmes.

Ce n'est pas aux agents municipaux de traiter des cambriolages. Il faut aller porter plainte au commissariat. Lorsqu'il y a un vol dans une voiture, il faut déposer plainte à la police nationale. La Ville ne reçoit pas de plaintes. Il y a 20 ans, la police municipale n'existait pas et personne ne s'en plaignait. On s'adressait la police nationale. Et il n'y avait pas forcément plus d'effectifs. Vous allez me dire que la situation a changé et qu'il y a aujourd'hui davantage d'incivilités. C'est pour cela qu'il faut que la commune agisse. Mais pas en substitution de la police nationale !

Monique POURCELOT

Il faut faire la différence entre le sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle. Je crois que l'on est dans une société où l'on réagit souvent de façon très émotionnelle. Il est très important de faire cette différence.

Dominique DAUGERAS

Excusez-moi d'y revenir, mais lorsqu'il y a du tapage nocturne dans le jardin de la Ménagerie jusqu'à trois heures du matin...

M. le maire

Le tapage nocturne relève de la police nationale. C'est simple ! Que voulez-vous que les agents municipaux fassent ? Ils ne travaillent pas la nuit. Et même pour le tapage diurne, c'est la police nationale. La police nationale est là pour ça ! Elle le revendique elle-même à juste titre. Ensuite, elle ne peut pas être partout à la fois. C'est ainsi.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

M. le maire

Nous devons élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour la commission de délégation de service public. Cette commission est élue à la proportionnelle. Je dispose de la liste des membres de la majorité municipale dont les membres titulaires sont :

- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Liza Magri

Et les suppléants sont :

- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Philippe Allardi

Est-ce qu'il y a d'autres listes ?

Benjamin LANIER

Il y a une liste avec Hachem Alaoui-Benhachem en tant que membre titulaire et Benjamin Lanier en tant que suppléant.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Claude DEBON

On ne veut pas de ces conditions de vote. Nous ne présentons pas de liste.
Sceaux, le 15 décembre 2016

M. le maire

Ce sont des conditions normales de vote. Nous allons vous remettre des bulletins et procéder au vote.

La liste de la majorité obtient 24 voix

La liste du groupe socialiste obtient 3 voix

1 bulletin blanc

Les membres du groupe la voix des Sceéens ne prend pas part au vote.

Le calcul du plus fort reste donne 4 postes pour la majorité et 1 poste pour la liste Hachem Alaoui-Benhachem. La commission est donc composée des membres titulaires suivants :

- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem

Et des membres suppléants suivants :

- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Benjamin Lanier

VI- HABITAT

Rapport sur la politique de l'habitat en 2016.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Je vais vous rappeler ce que nous faisons en termes de politique d'habitat dans la ville. Un des enjeux en matière d'habitat est que Sceaux puisse offrir une bonne qualité de vie dans la totalité de ses quartiers, une véritable mixité sociale et fonctionnelle tout en gardant son identité et sa spécificité et en répondant à un certain nombre d'obligations telles que les dispositifs du SDRIF, Sceaux, le 15 décembre 2016

la loi relative au Grand Paris, le plan local de l'habitat 2015-2020 approuvé par la CAHB et le PLU.

Selon les statistiques de l'INSEE, la population de Sceaux est en légère baisse s'établissant en 2013 à 19 718 personnes. Nous constatons une évolution des modes de vie avec l'accroissement des familles isolées, des familles monoparentales et des difficultés familiales dues aux divorces et par conséquent une augmentation des besoins en logements pour une même population.

En termes de profil de la population, nous assistons à un ralentissement du vieillissement de la population, mais le nombre de jeunes ménages reste stable.

S'agissant des objectifs supra-communaux, le SDRIF mentionne que la ville de Sceaux se situe dans un secteur de densification importante à proximité de gares, le quartier de Robinson étant qualifié de secteur à fort potentiel de densification.

Par ailleurs, le PLH 2015-2020 se traduit pour la ville de Sceaux par la création de 814 logements supplémentaires sur la période.

Le troisième dispositif concerne les orientations générales du PADD qui mettent en évidence la nécessité de faire évoluer le parc pour le rénover et l'adapter aux différentes étapes de la vie pour que chacun puisse vivre sur le territoire sans difficulté.

Le quatrième dispositif concerne les enjeux de la loi ALUR qui nous oblige à atteindre 25 % de logements aidés d'ici 2025.

La ville est aujourd'hui à un taux de 22,6 % de logements sociaux. Nous sommes confiants sur le fait que nous aurons atteint en 2020 les 25 % du parc.

Nous souhaitons aussi répondre au besoin en logements sans remettre en cause la qualité paysagère et la valeur patrimoniale du tissu urbain existant tout en répondant à l'objectif global de renforcement de la densité.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche de secteurs de projets a été définie par la ville à court et à moyen terme, ce qui permettra la création des 814 logements faisant défaut.

Nous travaillons également à la réalisation de petites opérations bien intégrées dans l'environnement ainsi qu'à une diversification de l'offre de logements permettant à chacun de réaliser son parcours résidentiel.

Dans le domaine du développement durable, nous maintenons une dynamique de vie et d'habitat pour aider les jeunes ménages avec enfants et nous travaillons à la diversification de l'offre, qu'il s'agisse de logements libres ou aidés. Nous travaillons par ailleurs à la taille et au statut des logements disponibles sur la ville.

La rareté et la cherté du foncier sur notre ville, la baisse des aides à la pierre, l'augmentation des fonds propres injectés par les organismes HLM et la nécessité d'augmenter les fonds propres et Sceaux, le 15 décembre 2016

les subventions apportées par les collectivités territoriales sont des éléments importants qui freinent la production de logements locatifs aidés et neufs.

Selon l'inventaire 2016 de la DRIHL des Hauts-de-Seine, Sceaux compte 8 508 logements, dont 21 % de maisons individuelles, 76 % de logements collectifs et 3 % de structures d'hébergement spécifiques. Il est à noter que 50 % des Scéens sont locataires.

Nous disposons de 1 923 logements sociaux conventionnés contre 1 850 en 2015. Cette augmentation est due à la livraison de la résidence étudiante Édouard Depreux boulevard Desgranges.

Pour 2017, nous anticipons une comptabilisation positive, car nous avons changé le conventionnement de 27 logements situés square Robinson et nous avons déjà réceptionné 6 logements sociaux aux Clos Saint Marcel.

Nous avons par ailleurs octroyé une subvention de 1 580 000 € à Sceaux Habitat pour financer les opérations réalisées ces 15 dernières années. Nous garantissons enfin les emprunts contractés par l'office pour la réalisation de programmes neufs ou de réhabilitation.

La réalisation de petites opérations bien intégrées dans le tissu urbain par Sceaux Habitat confirme l'intérêt pour la Ville de disposer d'un office public de l'habitat municipal, opérateur de proximité pour la construction et la gestion de logements sociaux.

On note une nette augmentation des permis de construire accordés ou en cours d'instruction en 2016, en raison notamment du programme des Mésanges. La majeure partie de ces permis de construire concerne des logements sociaux.

S'agissant des perspectives de production, nous avons une opération très intéressante de déconstruction et de reconstruction dans le quartier des Mésanges avec France Habitation qui nous permettra de fournir 220 logements sociaux neufs et aux normes. Nous avons voté à cet effet une subvention de 110 000 € pour aider France Habitation.

Nous avons une deuxième opération en cours avec France Habitation sur l'avenue de Berry pour un petit complexe de 14 logements conventionnés en PLS/PLUS. La Ville disposera sur ce programme d'un quota de deux logements.

Le conseil municipal est invité à accorder la garantie de la Ville pour les emprunts à souscrire et à autoriser le maire à signer la convention de réservation.

S'agissant des perspectives à moyen et long termes, nous avons déjà adopté la décision de modifier les statuts de la SEMASCEAUX pour prendre en compte le projet de transfert du patrimoine et des activités des offices de l'habitat de Sceaux et de Bourg-la-Reine, mais nous devons engager d'autres modifications. Le conseil municipal a en effet décidé de consentir différents baux emphytéotiques et baux à construction à Sceaux Habitat pour la réalisation de

différentes opérations. Il est par conséquent nécessaire de demander au conseil municipal d'autoriser le transfert de ces baux à la SEMASCEAUX.

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé d'accorder la garantie de la Ville à différents emprunts souscrits par Sceaux Habitat, il est donc proposé au conseil d'autoriser le transfert de ces garanties à la SEMASCEAUX.

Enfin, il est proposé au conseil municipal d'adopter une délibération de principe en ce qui concerne l'excédent de liquidation de l'office public de l'habitat à Sceaux Habitat.

Cet excédent de liquidation doit être utilisé pour le financement de la politique du logement social selon les modalités définies par une convention entre le représentant de l'État et la Ville. Il est donc proposé au conseil municipal de décider que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration de Sceaux Habitat déciderait de verser à la Ville l'excédent de liquidation, celui-ci sera exclusivement affecté au développement du logement social sur le territoire de la ville.

S'agissant de l'élargissement de l'offre en direction des étudiants, il est proposé de conclure un bail à construction avec Sceaux Habitat pour la réalisation de 120 logements sur l'opération Albert 1^{er} pour permettre à certains des 10 000 étudiants fréquentant nos établissements de se loger sur le territoire.

Il est également proposé d'encourager l'insertion des étudiants sur le territoire en favorisant les liens intergénérationnels. À cet effet, la Ville a entrepris un partenariat avec l'association Héberjeunes dont l'objectif est d'aider les étudiants à se loger en échange de services au quotidien auprès des seniors. Ce partenariat peut aussi s'étendre à une autre association, « Ensemble, 2 générations », avec laquelle nous travaillons pour encourager le logement solidaire.

S'agissant de la convention de délégation de la gestion du contingent préfectoral des logements sociaux, le préfet a décidé de déléguer au maire tout ou partie des droits de réservation des logements sociaux de chaque organisme bailleur.

En contrepartie, le maire doit s'engager à respecter les principes fondamentaux définis par la loi. Nous avons à Sceaux une délégation sur 353 logements.

Ce plan départemental d'action s'adresse précisément aux personnes défavorisées avec l'objectif de les réinsérer, de les loger décentement ou de les maintenir dans leur logement.

L'objectif de Sceaux pour 2016 était de 34 logements contre 20 l'année dernière. Nous avons réussi à en faire 22 en 2015 et nous avons pratiquement atteint notre objectif pour 2016. Les publics prioritaires définis au sein de Plan départemental d'action pour les personnes défavorisées sont des personnes dépourvues de logement, menacées d'expulsion, en situation d'habitat indigne, en situation de surpeuplement, confrontés à des difficultés sociales et financières importantes, en situation de handicap, victimes de violences.

Cette année, 33 demandeurs ont été recensés et relogés. L'année n'étant pas achevée, nous atteindrons l'objectif de 34 relogements.

Dans le cadre du DALO, la Ville a pour objectif de reloger 8 demandeurs contre 4 l'année dernière. Là aussi, je pense que nous allons atteindre le quota demandé.

Je terminerai par un résumé de ce que fait le service Habitat de la Ville. 6 385 demandeurs ont demandé un logement à Sceaux. Parmi ces demandes, 912 sont réellement actifs. Nous avons relogé 119 familles.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les délibérations suivantes :

- ✓ la prise d'acte de la présente communication ;
- ✓ la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux sis 14 avenue du Berry - garantie d'emprunt de la Ville à France Habitation ;
- ✓ les conventions de cohabitation intergénérationnelle avec les associations Héberjeunes et Ensemble 2 générations ;
- ✓ le principe de l'affectation au logement social de l'excédent de liquidation de Sceaux Habitat ;
- ✓ le transfert des baux emphytéotiques et à construction souscrits avec Sceaux Habitat à la SEMASCEAUX ;
- ✓ le transfert des garanties d'emprunt consenties à Sceaux Habitat à la SEMASCEAUX.

M. le maire

Merci Roselyne.

Il n'est pas demandé d'accepter la réalisation d'une opération de logements. Celle-ci se fait dans le cadre du PLU. Il s'agit simplement d'accorder la garantie de la Ville.

Benjamin LANIER

Je remercie M^{me} Holuigue-Lerouge de ce rapport et de cette présentation.

En revanche, l'ordre du jour indique uniquement la présentation du rapport sur la politique de l'habitat et nous propose de prendre acte de ce rapport et non de voter toutes les autres délibérations qui sont importantes et intéressantes et que nous aurions approuvées si elles avaient été à l'ordre du jour.

Nous prendrons acte de la communication du rapport, mais nous ne pourrons pas nous prononcer sur les autres délibérations qui ne figuraient pas à l'ordre du jour. Et cela n'a pas fait l'objet d'une annonce au début du conseil municipal, comme vous le faites habituellement dans le cas d'une délibération ajoutée après la diffusion de l'ordre du jour.

M. le maire

Elles figurent dans la note de présentation.

Claude DEBON

Ce rapport est très intéressant et fournit plein d'informations. Nous apprécions particulièrement les conventions de cohabitation intergénérationnelle. C'est nouveau. Nous connaissions la collaboration avec Héberjeunes, mais nous avons découvert l'existence de cette convention.

Nous trouvons cela tout à fait intéressant, puisque nous demandions depuis longtemps de pousser à ces rencontres avec des étudiants, notamment pour des personnes âgées vivant seules en pavillon. Cela va donc tout à fait dans le bon sens. Nous avons même fait des propositions d'amélioration de l'habitat pour les personnes acceptant d'accueillir des étudiants. Nous trouvons donc ce développement particulièrement intéressant.

Un point nous gêne cependant, c'est que nous n'avons pas entendu parler du programme avenue de Berry. Nous avons en effet découvert ce projet en lisant la note de présentation. Nous aurions aimé en savoir davantage. Nous nous sommes demandé pourquoi nous n'avons pas eu d'information préalable par rapport à ce projet. Nous l'avons découvert et du coup, cela nous embêtait de voter pour cette délibération. Nous sommes plutôt prêts à nous abstenir, car nous avons très peu d'informations sur ce sujet.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Merci pour ce rapport. Je rejoins les propos de M. Lanier. Lorsque j'ai commencé à le lire, je pensais qu'il s'agissait de la communication du rapport sur l'habitat, mais il y a finalement des délibérations à la chaîne, ce qui m'a un peu étonné.

Sinon, en termes de présentation, c'est très bien. J'ai néanmoins quelques questions. Vous parlez de l'opération de reconstruction des Mésanges dans laquelle la Ville aura un droit de réservation, mais vous ne donnez pas de chiffres. Est-ce qu'il s'élève à 30 % en raison de la subvention octroyée par la Ville ? Pour le 14 avenue de Berry, vous parlez d'un droit de réservation sur deux logements.

Page 5, il est écrit que « *dans l'hypothèse où le conseil d'administration de Sceaux Habitat déciderait de verser à la Ville l'excédent de liquidation, celui-ci sera exclusivement affecté au développement du logement social sur le territoire des villes concernées après prise en compte de l'extinction de la dette* ». De quelles villes s'agit-il ? De Bourg-la-Reine et de Sceaux ? J'aimerais avoir des précisions.

Sur la délibération concernant la réalisation de logements locatifs avenue de Berry, il faut remplacer « *séance du 15 septembre* » par « *séance du 15 décembre* ». Je pense qu'il s'agit d'une erreur de copier/coller.

M. le maire

S'agissant des questions de fond, le projet de l'avenue de Berry est un projet qui a fait l'objet d'un permis de construire en décembre 2015. C'est une opération purement privée. Un accord a été passé entre le promoteur et France Habitation pour créer des logements sociaux. France Habitation a demandé la garantie de la Ville pour le financement de ces logements sociaux en contrepartie de droits de réservation comme l'a dit Roselyne. C'est classique. Ce sont deux propriétaires qui ont vendu leur bien à un promoteur pour réaliser une opération dans le cadre du PLU. Le projet se situe le long de la départementale 920. Ce projet existe depuis un an et est tout à fait connu de l'Association des riverains du Parc de Sceaux. Des discussions sont en cours, car il existe un problème d'accès à l'immeuble qui doit se faire par la départementale 920, l'accès ne pouvant se faire par les voies latérales. Or le Département ne veut pas d'un accès via la départementale.

S'agissant de la délibération, il s'agit bien de la délibération du 15 décembre. Vous avez raison de le souligner.

S'agissant du boni de liquidation, je vous rappelle la procédure. La dissolution de Sceaux Habitat entraînera l'existence d'un boni de liquidation, puisque la valeur estimée du patrimoine de Sceaux Habitat sera largement supérieure à la valeur figurant à son bilan. Il y a donc un excédent que le conseil d'administration de Sceaux Habitat décidera de reverser à la Ville qui s'engage à le reverser en totalité à la SEMASCEAUX, d'une part sous la forme d'une augmentation de capital et d'autre part sous la forme de subventions, afin que celle-ci puisse racheter le patrimoine de Sceaux Habitat. Cette délibération est nécessaire, afin d'obtenir les autorisations du préfet et de la ministre pour réaliser cette opération. L'État est en effet attentif à juste titre à ce que les bonis de liquidation ne servent pas à réaliser d'autres opérations. C'est la raison pour laquelle la SEMASCEAUX a également voté une délibération stipulant que le boni de liquidation, une fois perçu, sera exclusivement consacré au logement social.

Les deux communes mentionnées sont celles de Sceaux et de Bourg-la-Reine. Un accord sera formalisé via un pacte d'actionnaires entre les deux villes pour que les montants de boni de liquidation soient bien consacrés à des opérations réalisées sur Bourg-la-Reine et sur Sceaux.

La difficulté, c'est que de nombreux actes sont en cours d'écriture et que les choses se font peu à peu. Vous avez remarqué que nous délibérons ce soir sur l'engagement à consacrer le boni exclusivement au développement et à l'entretien du logement social. D'autres textes sont à venir.

Concernant le patrimoine, il y a le transfert des baux à construction et des baux emphytéotiques souscrits avec Sceaux Habitat et le transfert des garanties d'emprunt à la SEMASCEAUX.

Il est vrai que l'intitulé de ces délibérations ne figurait pas formellement à l'ordre du jour, mais elles sont bel et bien présentes dans le dossier. Nous passons au vote.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Vous n'avez pas répondu à la question sur les droits de réservation des Mésanges.

M. le maire

Nous nous sommes engagés à verser 1,5 million d'euros de subventions à France Habitation pour l'opération des Mésanges. Nous avons versé 67 000 € en 2015. Nous avons versé 110000 € en 2016 via une délibération spécifique. A terme nous disposerons d'un droit de réservation d'une soixantaine de logements sur l'ensemble de l'opération de France Habitation qui représente 300 logements.

Il s'agit d'une opération à tiroirs qui va durer un certain temps.

Benjamin LANIER

Une petite explication de vote. Nous prendrons acte de la communication du rapport. Même si sur le fond, nous sommes pour les autres délibérations, nous nous abstiendrons, car elles ne figuraient pas à l'ordre du jour et sont donc juridiquement contestables.

M. le maire

Très bien.

Nous passons au vote sur chacune des délibérations.

S'agissant de la délibération relative à la prise acte de la communication du rapport de l'habitat, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S'agissant de la délibération relative à la garantie d'emprunt de la Ville à France Habitation. Il ne s'agit pas d'approuver l'opération de logements qui n'a pas à être approuvée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon) et 6 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

S'agissant des conventions de cohabitation intergénérationnelle avec les associations Héberjeunes et Ensemble 2 générations, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

S'agissant de la délibération portant sur le principe de l'affectation de l'excédent de liquidation de Sceaux Habitat au logement social, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

S'agissant de la délibération relative au transfert des baux emphytéotiques et à construction souscrits avec Sceaux Habitat, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

S'agissant de la délibération relative au transfert des garanties d'emprunt consenties à Sceaux Habitat, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Sceaux, le 15 décembre 2016

Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

Je vous remercie.

VII- CAMPUS URBAIN

Fondation Lakanal – déclaration de la Ville en qualité de membre fondateur

Jean-Philippe ALLARDI

Le lycée Lakanal constitue un élément essentiel de l'identité de la commune tel que le Domaine de Sceaux ou la ligne de Sceaux, comme aime à le rappeler notre maire.

Une association loi 1901 intitulée « Promotion Lakanal » a été constituée il y a quelques années en vue d'assurer la promotion et le rayonnement du lycée et d'accompagner financièrement différents projets.

Cette association est insuffisamment dimensionnée compte tenu de l'activité et des projets de la cité scolaire. Le nouveau proviseur de l'établissement, Patrick FOURNIE, qui est un homme dynamique, a souhaité donner un nouvel élan à cette initiative et propose donc de créer une fondation qui serait rattachée à la Fondation de France.

Basée sur des valeurs humanistes et philanthropiques, cette fondation interviendra sur quatre grands axes : l'axe social, l'axe international, l'axe pédagogique et l'axe patrimonial en liaison avec les travaux de restauration des locaux.

Cette fondation comprendra un collège de fondateurs, un collège de donateurs et un comité exécutif.

La Fondation de France sera le garant légal de cette entité dont le budget annuel est évalué à 40 000 €. Le précédent budget de l'association était de 10 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider que la Ville de Sceaux intègre la Fondation Lakanal en qualité de membre fondateur pour une contribution annuelle maximale de 6 000 €.

M. le maire

Je suppose que le budget de cette Fondation passera au-dessus de 40 000 € à un moment donné pour pouvoir réaliser tous ces objectifs. Cette initiative reçoit un très bon accueil de la part d'anciens élèves ou de parents d'élèves qui par ailleurs sont à la tête d'entreprises et peuvent ainsi disposer de moyens importants. Tout ceci est donc très intéressant.

Sceaux, le 15 décembre 2016

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Dominique DAUGERAS

Nous ne sommes pas du tout contre le principe. Cependant, 6 000 € me semble être une somme importante. Cela peut s'expliquer pour la première année, mais serons-nous obligés de verser de nouveau 6 000 € chaque année ? Cela me semble être beaucoup d'argent.

Jean-Philippe ALLARDI

Ce n'est pas énormément d'argent par rapport au nombre d'élèves.

Benjamin LANIER

En tant qu'ancien de Lakanal, je ne peux que soutenir cette initiative.

M. le maire

Vous pouvez également souscrire à la Fondation. Il y a des déductions fiscales intéressantes.

Benjamin LANIER

Je n'en ai pas encore les moyens, mais peut-être un jour. Vous me donnerez des conseils.

Suite à la rénovation financée par la Région, je crois que c'est effectivement une très bonne chose que de promouvoir et de mettre en valeur ce patrimoine de notre ville. Nous sommes bien évidemment pour. Le montant permet de créer cette Fondation et de montrer l'attachement de notre ville à l'élément structurant que représente la cité scolaire Lakanal.

Jean-Philippe ALLARDI

Juste un mot sur la fresque du parloir. Vous savez qu'elle est dans un état très dégradé et qu'aucun financement n'est aujourd'hui prévu pour sa rénovation en raison d'autres priorités. Ce type de structure pourra probablement aider à sa restauration.

Chantal BRAULT

Je voulais juste remercier à ce sujet et dire que Lakanal, dans le cadre d'échanges, s'illustre en Nouvelle-Zélande. Nous avons en effet accueilli hier, dans cette même salle, une quinzaine de jeunes élèves en provenance de Nouvelle-Zélande qui sont hébergés dans des familles d'élèves de Lakanal.

Je leur ai parlé de Sceaux et de son histoire. Ils s'expriment d'ailleurs très bien en français. Nous avons eu des échanges extrêmement intéressants.

Penser que Lakanal vit dans ce pays lointain est valorisant pour Lakanal et pour Sceaux, dans une tradition historique qui perdure et qui est très intéressante.

M. le maire

Vous ont-ils fait un haka ?

Chantal BRAULT

Ils n'ont pas fait de haka. Ils n'avaient pas vraiment le gabarit de rugbymen. Il s'agit plutôt de jeunes intellectuels, fins et élégants. J'ai eu le sentiment qu'ils se destinaient plutôt à faire partie d'une élite intellectuelle de leur pays qu'à être des adeptes de la haka. Mais je me suis peut-être trompée, ce n'est pas incompatible.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Merci pour Lakanal.

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SIPPEREC – communication du rapport d'activité 2015

Jean-Pierre RIOTTON

La Ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), auquel elle a délégué la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le réseau de cette distribution publique d'électricité et la compétence « réseaux urbains de télécommunication et de vidéocommunication ».

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les rapports annuels d'activité des établissements publics de coopération intercommunale, adressés aux maires de chaque commune membre, doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Dans ce cadre, le rapport pour l'exercice 2015 sur les activités du SIPPAREC est accessible sur le site Internet www.sipparec.fr. Il pourra être fourni sur demande.

Son annexe présentant les chiffres clés relatifs à la commune est jointe à la présente note.

Je vous épargne les chiffres. Une erreur s'est glissée au niveau de l'unité.

Je veux surtout vous faire part de l'état d'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux. Je tiens à vous rappeler que la programmation de l'enfouissement des réseaux aériens est bien respectée et que le quartier des Sablons sera bien en étude et en réalisation dès la fin 2018.

Fin 2019, la commune n'aura plus de réseaux aériens excepté les branchements de sûreté qui seront toujours raccordés en aérien.

Benjamin LANIER

Il y a bien une erreur d'unité. On est à 2 millions de mégawatts.

Jean-Pierre RIOTTON

Ce sont des kilowatt-heures.

M. le maire

Est-ce qu'il y d'autres questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SIGEIF – communication du rapport d'activité 2015

Jean-Pierre RIOTTON

La Ville de Sceaux est membre du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, SIGEIF, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution du gaz pour l'ensemble des communes adhérentes.

Le SIGEIF exerce le rôle d'autorité concédante de la distribution publique du gaz pour le compte de la Ville depuis le 31 décembre 1903.

L'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les rapports annuels d'activité des établissements publics de coopération intercommunale, adressés aux maires de chaque commune membre, font l'objet d'une communication au conseil municipal.

Dans ce cadre, les documents suivants sont communiqués au conseil municipal :

- ✓ le rapport pour l'exercice 2015 sur les activités du SIGEIF, ce rapport peut être consulté par Internet sur le site du syndicat www.sigeif.fr ;
- ✓ son annexe présentant les chiffres clés de la commune.

Le compte rendu d'activité effectué sur le territoire du SIGEIF par GRDF est également téléchargeable sur le site du SIGEIF.

Je vous épargne aussi les chiffres. Je veux juste vous dire l'âge moyen du réseau de gaz de la ville de Sceaux est de 26,3 ans contre 26,2 pour le Département. Cela signifie que le réseau de gaz n'est pas « fuyard » par rapport à d'autres communes.

Je reste à votre disposition.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SIFUREP – communication du rapport d'activité 2015

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Je pense que vous avez tous bien lu ce rapport d'activité, je serai donc très rapide pour vous rappeler que cette adhésion nous permet d'avoir un tarif négocié pour les personnes en difficulté auprès de l'OGF et permet également la gratuité des obsèques pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes.

L'adhésion à ce syndicat nous permet de bénéficier d'un échange de bonnes pratiques, de formations et de conseils juridiques. Nous n'utilisons pas le reste de leurs prestations.

Il est à noter également que le SIFUREP gère les crématoriums de la région parisienne ainsi que les chambres funéraires et qu'il propose des projets intéressants en termes de contrôle de ces activités.

C'est tout ce que j'avais à vous dire sur ce sujet.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sceaux, le 15 décembre 2016

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maison de justice et du droit – attribution d'une subvention à l'association de développement intercommunal des Blagis

Monique POURCELOT

Par délibération du 11 février 2016, le conseil municipal a décidé d'autoriser la signature d'une convention relative au fonctionnement de la maison de justice et du droit de Bagneux, Sceaux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses.

Il était alors projeté de dissoudre l'association de Développement intercommunal des Blagis, structure porteuse de la MJD, constituée dans le cadre du contrat de ville intercommunal, et de transférer la gestion de la ville de Bagneux, celle-ci se voyant attribuer des participations des trois autres communes par le biais de la convention précitée.

Finalement, les organismes financeurs, l'État et le Département, qui avait initialement demandé le changement de portage juridique ont indiqué ultérieurement que la forme associative de la structure leur permettait d'apporter des financements plus importants.

Une somme ayant été provisionnée pour le financement dans le cadre de la convention, il est proposé au conseil municipal de transformer cette somme de 4 958 € en subvention complémentaire attribuée à l'ADIB.

M. le maire

Cette somme était déjà prévue, mais nous changeons la forme du versement. Puisqu'il s'agit d'une subvention, il nous faut une délibération explicite.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants. M. le maire ne prend pas part au vote.

IX- ACTION SOCIALE ET SENIORS

Autorisation donnée au maire pour déposer un permis de construire relatif à l'aménagement d'un Espace senior au sein de la résidence les Imbergères

Monique POURCELOT

En 2015, la Ville a réalisé une analyse des besoins sociaux avec un focus sur les seniors à Sceaux.

De plus, en 2014, Sceaux a été la première ville d'Île-de-France à intégrer le réseau francophone « Villes amies des aînés ». C'est donc une volonté très forte de la Ville de renforcer son action en direction des personnes âgées, des proches aidants, des professionnels et des acteurs locaux.

Cet espace senior est par conséquent attendu par beaucoup de personnes. Il regroupera quatre missions : l'accueil, la coordination gérontologique, la vie sociale, la prévention et la santé.

Cet espace senior sera un espace bien identifié et unique. Il sera un service de proximité situé en centre de ville et accessible par les transports en commun aux personnes âgées et à mobilité réduite. Il sera situé au rez-de-chaussée de la résidence les Imbergères.

L'architecte, M^{me} BABIN, a été désignée comme maître d'œuvre de l'opération. Les travaux devront démarrer le premier semestre 2017 pour un montant estimé de 250 000 € HT.

Pour créer cet espace senior, les locaux situés au sein du bâtiment de la résidence les Imbergères seront reconfigurés. Il y aura redistribution et restructuration du rez-de-chaussée et du premier étage. Il y aura par ailleurs intervention sur la façade du bâtiment A, notamment la transformation d'une fenêtre en porte pour créer l'entrée de cet espace senior qui aura une visibilité sur la rue des Imbergères. Il est enfin prévu l'installation de la signalétique extérieure.

Ce projet se traduira par un changement de la destination d'une partie des locaux, notamment le logement d'un agent qui sera transformé en équipement public d'intérêt collectif. Ce changement de destination s'accompagne d'une modification de la façade de l'immeuble, afin de créer une entrée indépendante. Conformément aux articles L. 421-1 et L. 421-14 du code de l'urbanisme, ces travaux doivent faire l'objet d'un permis de construire.

Les locaux appartiennent à Sceaux Habitat qui a donné un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à déposer la demande du permis de construire relatif à ce projet.

M. le maire

Merci Monique.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

Nous aimerions savoir combien de mètres carrés seront ainsi ajoutés par ces travaux. On parle de la création d'un espace convivial, d'une intervention sur la façade du bâtiment A et du réaménagement des espaces de travail, mais l'on ne dit pas combien de mètres carrés seront ajoutés.

Christian LANCRENON

Le bâtiment A correspond-il à l'ancien bâtiment ?

M. le maire

Oui, il s'agit du bâtiment où se trouve la porte cochère.

Christian LANCRENON

Ne pouvait-on pas penser plus tôt à la création de cet espace ? Au regard du coût global de la maison de retraite, rajouter 250 000 € me paraît un peu beaucoup.

M. le maire

Vous confondez Renaudin et les Imbergères. Les travaux sont prévus aux Imbergères qui comprennent un bâtiment ancien et des bâtiments plus récents. Il s'agit en l'occurrence du bâtiment donnant sur la rue.

Francis BRUNELLE

Je voulais faire un commentaire pour dire à quel point la Ville est soucieuse de l'organisation et de la création de ce service à destination des seniors. Une enquête récente sur les différentes coordinations gérontologiques sur le territoire démontre que la ville de Sceaux est probablement la ville du territoire ayant l'activité la plus importante avec près de 200 visites à domicile. C'est effectivement l'une des villes du territoire les plus concernées et les plus actives sur la prise en charge des seniors.

M. le maire

Merci de ces précisions.

Pour répondre à M^{me} Daugeras, il n'y a pas de création d'espaces nouveaux. Ce sont des locaux qui existent déjà et qui sont réaménagés. Vous allez me dire que l'on n'a donc pas besoin de permis de construire, mais l'on modifie la façade pour ouvrir une porte donnant sur la rue. Cet espace est en effet ouvert à tous. Il ne faut pas être obligé d'entrer dans la résidence pour accéder à cet espace. Il faut donc ouvrir une porte sur la rue.

Nous souhaitons le faire à cet endroit en raison de la réorganisation des espaces de travail au sein de la résidence elle-même. L'agent dont il est question a été relogé à Sceaux. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'avoir un permis de construire et par conséquent d'une délibération.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Attribution d'une subvention à l'association France Alzheimer

Monique POURCELOT

La semaine bleue s'est déroulée cette année du 3 au 8 octobre 2016, et a, pour la première fois, intégré la Journée nationale des aidants qui s'est tenue le 6 octobre.

À cette occasion, nous avons organisé un forum des proches aidants à l'ancienne mairie qui a regroupé différentes associations et a rencontré un grand succès.

Dans le cadre de la semaine bleue, la Ville a par ailleurs organisé la projection d'un film documentaire au cinéma Trianon « Mémoire de sages », réalisé par Sandrine Reliquet. Elle a ainsi interrogé quatre centaines de personnes qui dévoilaient avec beaucoup de pudeur et d'émotion leurs souvenirs d'enfance et de jeunesse.

Pour venir en aide à l'association France Alzheimer et marquer ce point fort de la Journée nationale des aidants, il a été demandé au conseil municipal d'apporter son soutien à l'action de France Alzheimer en direction des aidants et des malades par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 564 € correspondant à la recette de la projection du film documentaire « Mémoire de sages ».

M. le maire.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- AFFAIRES CULTURELLES

Autorisation donnée au maire pour déposer un permis de construire pour la rénovation de la bibliothèque municipale

Jean-Philippe ALLARDI

Nous avons déjà délibéré le 24 juin 2015 dans le cadre d'un projet global de rénovation de la bibliothèque.

Après décision du jury de concours, le cabinet d'architecture BASALT a été désigné maître d'œuvre mandataire de l'opération.

Ce projet entraîne des modifications relativement importantes, puisque nous allons consacrer deux grands plateaux aux activités de la bibliothèque, ce qui permettra de rendre son utilisation beaucoup plus confortable et de fluidifier les circulations. La bibliothèque sera par ailleurs beaucoup plus lumineuse. Ces modifications nécessitent la création de baies, une réécriture du pied d'immeuble ainsi que la création d'une cour anglaise dans la cour actuelle qui permettra de gagner quelques mètres carrés.

Les mètres carrés ne se verront pas de l'extérieur, en raison des coursives situées en retrait des façades d'immeubles et que le projet prévoit de conduire tous les plateaux au nu des immeubles, le tout avec de grandes baies vitrées pour apporter davantage de clarté. Ceci impose par conséquent le dépôt d'un permis de construire. C'est l'objet de cette délibération.

Benjamin LANIER

Sur le principe, nous n'avons aucun problème pour soutenir cette opération.

Nous aurions toutefois souhaité avoir quelques photos du projet, ces travaux représentant un montant important dans le budget de la Ville. Nous aurions donc aimé avoir une vision du projet à venir, même si, sur le principe, nous sommes tout à fait pour.

Jean-Philippe ALLARDI

Je suis tout à fait d'accord. Nous organiserons une réunion de présentation début 2017.

Je veux vous informer d'un point important. La Ville ayant acquis le Château de l'amiral, nous envisageons d'utiliser une partie de ces locaux pour transférer l'activité de la bibliothèque le temps du chantier. Nous avons prévu dans un premier temps de garder l'activité dans les murs, mais ce transfert permettrait un meilleur confort du chantier. Nous réintégrons les locaux à l'achèvement des travaux.

Vous faites bien de noter qu'il s'agit d'un équipement important. Je vous rappelle que pour une ville de 20 000 habitants, l'activité de notre bibliothèque est comparable à celle d'une ville de 40 000 habitants.

Benjamin LANIER

Juste une question par rapport au Château de l'Amiral. Je ne sais pas dans quel état il se trouve, mais ce transfert nécessitera-t-il des travaux importants de remise en état ?

Jean-Philippe ALLARDI

Non, c'est très modique. Nous allons installer la bibliothèque dans le bâtiment arrière qui avait été rénové par le conseil départemental. Nous allons vérifier les connexions informatiques. Le

seul aménagement à faire est l'installation d'une rampe d'accès en bois ou en métal le temps de l'utilisation de ces locaux.

M. le maire

La bibliothèque fait à peu près 1 500 m². La bibliothèque provisoire ne fera que 300 à 400 m². Mais cela permettra de maintenir une activité. En revanche, l'équipe de la bibliothèque prévoit de se rendre davantage mobile et d'aller dans les écoles. Ce travail est assez intéressant, car cela peut aussi créer de nouveaux usages. Nous avons d'ailleurs une idée sympathique à ce sujet, mais nous ne vous dirons rien. Sinon, vous allez nous la piquer !

Christian LANCRENON

A-t-on une idée des délais ? Il me semble que les travaux ont déjà commencé.

M. le maire

Ce ne sont pas vraiment des travaux. On a dû enlever des faux plafonds pour réaliser des sondages. Et nous avons rénové la pompe à chaleur l'année dernière. Pour l'instant, il n'y a pas eu d'autres travaux.

En ce qui concerne les délais, les travaux devraient démarrer en juin 2017 et devraient durer 14 à 15 mois. Ils devraient s'achever fin 2018 si tout se passe bien.

Évidemment, pour les riverains, et notamment ceux habitant le même corps d'immeuble, cela risque d'être gênant. Ils sont au courant, mais je les rencontre très prochainement pour leur expliquer tout cela.

C'est un beau projet pour lequel nous avons obtenu des financements importants, dont 600 000 € de la Région et près de 800 000 € de la DRAC. Le total de l'opération est évalué à 4 millions d'euros dont 3 millions de travaux. Le reste à charge de la Ville après les subventions et la récupération de la TVA s'établit entre 1,5 et 1,9 M€.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films
« Musiques en courts »**

Jean-Philippe ALLARDI

Il s'agit d'une délibération habituelle dans notre instance.

Dans le cadre du concours « Musiques en courts », différents jurys remettent des prix et pour que les lauréats puissent toucher leur prix, nous devons délibérer.

Le jury professionnel était présidé par Amine BOUHAFI. Liza Magri a participé au jury cette année, puisque j'étais pris par d'autres activités à l'ancienne mairie.

Le jury du public est essentiellement constitué par l'association des Amis du cinéma Trianon, et le troisième jury est composé du public jeune.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder à l'attribution des prix aux lauréats, soit :

- ✓ la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Geoffroy DROUIN pour sa composition pour piano électronique sur le court-métrage « Cendres amoureuses » ;
- ✓ la somme de 750 € à Xavier BOUCHAUD ;
- ✓ la somme de 750 € à Jérôme HARDY.

M. le maire

Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- RESSOURCES HUMAINES

Communication du bilan social 2015

M. le maire

Il s'agit d'une présentation que nous faisons tous les deux ans. Elle est issue du Rapport sur l'état de la collectivité, document réglementaire transmis au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Ce sont des statistiques relativement fiables sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

Il s'agit à la fois d'un résumé et d'une présentation un peu plus agréable que simplement des tableaux de chiffres. Cette présentation au conseil municipal n'a rien d'obligatoire. Nous le faisons, parce que nous tenons à souligner l'excellence de notre administration, même si celle-ci a tendance à baisser, puisqu'il y a une ou deux fautes de frappe.

Je voulais d'ailleurs souligner que vous avez sur le mur rouge une exposition d'une quarantaine d'agents municipaux en pleine activité. L'objectif est de montrer que la fonction publique

territoriale, qui compte à Sceaux 60 métiers différents, est constituée d'agents proches des usagers, puisque plus de 80 % d'entre eux sont quotidiennement en contact direct avec les usagers. C'est donc une fonction publique qui fonctionne plutôt bien. Cela permet tout de même de relativiser un certain nombre d'appréciations entendues ici ou là depuis quelques années. Il s'agit de mettre en avant le service public communal.

Revenons au bilan social. Les effectifs sont à peu près stables en 2015 par rapport à 2013. La Ville compte 430 agents sur postes permanents, dont 347 titulaires et 83 contractuels. Parmi ces derniers, 31 sont des remplaçants d'agents temporairement absents.

La part des agents de catégorie C est toujours très largement prépondérante, mais ceci est vrai dans toutes les communes. La part des agents de catégorie C est de 74 %, de 16 % pour la catégorie B et de 10 % pour la catégorie A. La proportion est à peu près la même pour l'ensemble des communes de la petite couronne.

Un graphique présente l'évolution de la répartition par statut contractuel et titulaire. On constate une petite augmentation de la part des agents contractuels. Là aussi, il s'agit de quelque chose de relativement général, même si cette augmentation n'est pas très importante. Comme vous le savez, le statut des contractuels évolue, puisque nous pouvons désormais avoir des CDI selon certaines conditions dont nous avons déjà parlé.

S'agissant de la répartition hommes/femmes, 73 % des agents municipaux sont des femmes et 27 % sont des hommes. 68 % des encadrants sont des femmes et 32 % sont des hommes. Je veux souligner une caractéristique très particulière de Sceaux, puisque toutes les fonctions de direction sont actuellement assurées par des femmes. C'est peut-être ce qui explique qu'il y ait plus de fautes...

Chantal BRAULT

Excusez-moi M. le maire, on ne peut pas lier cela au fait qu'il y ait des fautes d'orthographe dans ce rapport. Vous avez d'ailleurs salué tout à l'heure l'excellence de l'administration.

M. le maire

Avec néanmoins un petit bémol.

S'agissant de la pyramide des âges, l'âge moyen des agents municipaux est plutôt en augmentation. Il était de 43 ans et 2 mois en 2013. Il est de 44 ans et 1 mois fin 2015.

Ce vieillissement a des conséquences sur l'absence au travail pour raison médicale.

La part des 50 - 54 ans devient très importante en 2015.

S'agissant des mouvements, la collectivité a compté 29 arrivées de fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents et contre départs, les remplaçants n'étant pas comptabilisés.

Globalement, on peut dire qu'il y a eu huit remplaçants supplémentaires, mais qui ne sont pas comptés dans les arrivées, car n'étant pas sur des emplois permanents.

On note 15 arrivées de contractuels, 7 mutations, 5 mises en stage et 2 emplois aidés. En ce qui concerne les sorties, on dénombre 11 départs à la retraite, 7 fins de contrat, 5 mutations, 1 décès, 4 démissions, 2 détachements, 6 disponibilités, 1 fin de détachement pour stage.

S'agissant des motifs des demandes de disponibilité, 3 demandes ont été faites pour suivre le conjoint, 2 pour élever un enfant et 1 pour convenances personnelles.

S'agissant de la répartition des démissions, on dénombre 1 démission par manque d'intérêt pour le poste, 1 démission pour proposition dans le secteur privé, 1 démission pour départ en province, 1 démission pour proposition de poste d'encadrant dans une autre collectivité.

Il est à noter l'arrivée de deux emplois aidés.

La collectivité affiche un taux de rotation de 9,27 % 2015, en légère diminution par rapport aux années précédentes. Le taux de rotation en petite couronne en 2013 s'élevait à 8,70 % et à 7,70 % en France.

Le taux de rotation est un peu plus fort à Sceaux qu'en petite couronne, mais la différence n'est pas très significative. Il est vrai qu'en petite couronne le taux de rotation est plus élevé qu'en province. Il est en effet assez simple de trouver un autre poste dans une autre collectivité sans déménager.

S'agissant de l'absence au travail, un graphique vous présente le nombre de jours d'absence par motif pour les titulaires et pour les contractuels : maternité, accident de service, longue maladie et maladie ordinaire. On constate une différence entre les titulaires et les contractuels. C'est quelque chose que l'on constate dans toutes les collectivités territoriales, probablement aussi au niveau de l'État.

Parmi ces journées d'absence, 11 congés de maternité ont donné lieu à 1 322 jours d'absence et 11 agents en congé longue maladie ou longue durée ont totalisé 2 712 jours d'absence, ce qui représente une base relativement sur les 11 814 jours d'absence pour raisons de santé en 2015.

L'évolution du nombre moyen de jours d'absence pour maladie est par conséquent plutôt négative, puisque nous sommes passés de 10,8 jours d'absence par agent pour maladie ordinaire à 18,1 jours en 2015. De 2007 à 2015, on constate une augmentation soutenue du nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire, ce qui est une préoccupation.

En ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles, les chiffres sont à peu près stables. Ils ont tendance à diminuer pour ce qui concerne les maladies de longue durée.

L'augmentation des absences pour maladie ordinaire est une vraie préoccupation qui peut s'expliquer de plusieurs manières. Je veux d'abord rappeler que le maire ne délivre pas les arrêts

maladie, ce sont les médecins. Cette augmentation peut s'expliquer par le vieillissement des agents et par la pénibilité d'un certain nombre de métiers. Les maladies ordinaires débouchent d'ailleurs parfois sur des maladies professionnelles. C'est un souci pour l'ensemble de la fonction publique territoriale et les moyens de lutter contre cette absence au travail pour cause de maladies ordinaires ne sont pas évidents.

On dénombre 48 accidents de service en 2015, 33 sont liés à une mauvaise posture ou à un faux mouvement qui auraient peut-être pu être évités avec une meilleure application des gestes et postures adéquates. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé des formations gestes et postures dans un certain nombre de services. On pense évidemment aux ateliers, mais cela est vrai aussi pour le personnel de service dans les écoles ou pour les auxiliaires de puériculture. Nous avons depuis quelques années du matériel beaucoup plus adapté, mais cela n'était pas le cas il y a encore quelques années. Nous payons là le prix d'une insuffisante prévention.

La courbe des accidents de service montre l'impact que peut avoir une politique de prévention. Entre 2010 et 2013, nous avons eu la chance de bénéficier de l'apport d'un ancien agent de La Poste qui a réalisé un travail remarquable sur la prévention des risques et obtenu des résultats tout à fait importants. Cet agent a rejoint une autre Ville. Nous avons cherché un nouvel agent de prévention, ce qui n'a pas été simple. Nous avons recruté un agent, mais qui n'a pas donné satisfaction. Depuis un an environ, nous avons quelqu'un qui a repris en main cette activité.

S'agissant de la formation, le taux de départ en formation est relativement important à Sceaux, puisqu'en moyenne 80 % des agents de la Ville ont bénéficié d'une formation, avec 98 % pour les cadres, 94 % pour les catégories B et 73 % pour les catégories C.

Comme chaque année, les taux de départs en formation sont très élevés, bien au-delà de ceux des autres collectivités de la Petite couronne.

6 agents ont bénéficié d'un bilan de compétences. Vous avez ensuite le nombre de jours de formation par catégorie. Toutes catégories confondues, cela représente 4 jours de formation par an et par agent.

Nous travaillons pour l'essentiel avec le CNFPT. Nous avons un peu de formation en interne et nous faisons appel à d'autres prestataires pour 18 %. Le CNFPT représente 66 % du coût global du budget formation, sachant que la cotisation est aujourd'hui à 0,9 % et que la demande, qui a été formulée de manière assez unanime dans le monde territorial, de la repasser à 1 % n'a pas été entendue par les parlementaires. On se demande d'ailleurs pourquoi, puisque l'on ne leur demandait rien.

Un petit focus sur les stages intra organisés dans les locaux de la ville. La part des formations intra se développe, ce qui est une bonne chose, car les agents rechignent parfois à partir en formation à cause des déplacements. Nous organisons de plus en plus de formations dans nos

locaux et nous le faisons également avec les villes voisines, notamment Bourg-la-Reine. Nous l'avons fait récemment pour les assistantes maternelles.

En ce qui concerne l'action sociale, vous savez que celle-ci est facultative. Aucun texte n'oblige les collectivités locales à mettre en place des prestations d'action sociale pour leurs agents, contrairement à ce qui existe dans le secteur privé.

En 2015, la Ville et le CCAS ont participé à l'action sociale à hauteur de 200 000 €. Cela comprend la cotisation au CNAS, association qui concerne près d'un million d'agents. À Sceaux, nous bénéficions d'un bon taux de retour à 96 %. C'est-à-dire que la totalité des prestations fournies aux agents de la Ville et du CCAS représente 96 % de la cotisation que nous versons, le reste équivalant aux frais de gestion et à la solidarité envers les petites collectivités.

Nous versons également une subvention pour l'Amicale du personnel qui propose essentiellement des voyages ou organise des soirées à l'occasion du Nouvel An. C'est le personnel qui choisit d'adhérer à cette Amicale.

Nous avons la garantie de maintien de salaire en cas de longue maladie. 234 agents en bénéficient. La Ville participe en partie à la cotisation afférente.

La participation à la mutuelle complémentaire nous coûte enfin 14 000 €. 116 agents bénéficient de cette participation. Il faut savoir que de nombreux agents sont aussi couverts par la mutuelle de leur conjoint.

Le nombre d'agents bénéficiant soit de la garantie du maintien de salaire soit de la participation de mutuelle complémentaire augmente légèrement, mais je pense que tous les agents sont désormais couverts, soit par la Ville, soit par la mutuelle du conjoint.

Vous avez ensuite le détail des prestations fournies par le CNAS.

Voilà en quelques mots ce bilan social 2015.

Est-ce que vous avez des questions ou des observations ?

Dominique DAUGERAS

Merci pour ce bilan social extrêmement précis et détaillé qui m'a beaucoup intéressée.

Je me permets une petite remarque. J'avoue que j'ai été stupéfaite du nombre de jours d'absence au travail de la part des fonctionnaires. Ce qui est intéressant, c'est de voir la différence entre le nombre de jours d'absence des fonctionnaires titulaires, 31 jours d'après la page 9, et 14 jours pour les contractuels. C'est assez curieux.

Page 10, je constate que les courbes remontent assez fortement à partir de 2014, en particulier pour ce qui concerne le nombre moyen de jours d'absence pour maladie. Cela coïncide avec la suppression du jour de carence des fonctionnaires le 1^{er} janvier 2014.

Sceaux, le 15 décembre 2016

Ma question est la suivante : que peut-on faire au sujet de ces absences au travail ? Je suis sûr que vous faites ce que vous pouvez, mais ce chiffre me sidère. Est-il possible de faire autre chose ?

Christian LANCRENON

J'avais la même remarque.

Ce qui frappe dans ce rapport, toujours très intéressant, c'est cette courbe des absences au travail qui remonte depuis même avant 2014. On dirait que cela date de 2012. C'est vraiment inquiétant. Est-ce dû à un malaise de société ? C'est vraiment frappant à la lecture de ce rapport.

Je souhaitais par ailleurs savoir quelle était la différence entre accident du travail et accident de service ? Est-ce différent ou est-ce la même chose ?

M. le maire

Les accidents du travail comprennent les accidents de service et les accidents de trajet. C'est la somme des deux.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

J'avais une question par rapport à cette problématique de jours de maladie. Quelles sont les différentes actions proposées pour parvenir à régler ce problème ? Qu'en est-il des villes avoisinantes ? Connaissent-elles la même explosion en termes d'absentéisme ?

Mon autre question porte sur la formation. Les jours de formation des catégories A sont beaucoup plus importants que ceux des catégories C. Peut-on avoir une explication par rapport à ces chiffres ?

M. le maire

Il s'agit d'un phénomène assez classique. C'est le cas sur l'ensemble des villes de moyenne et petite couronne. Les cadres partent davantage en formation que les agents. Beaucoup d'agents ne manifestent pas le souhait de partir en formation. Nous faisons un travail permanent de mobilisation des agents pour les faire progresser dans la carrière ou leur permettre de mieux exercer leur métier. Je pense notamment aux formations gestes et postures ou aux formations bureautiques.

Ceci relève d'une politique globale. La Ville de Sceaux peut inciter et encourager les agents à suivre des formations, mais ne peut pas changer ce type de situation seule. C'est une politique globale de gestion de la fonction publique, et notamment de la fonction publique territoriale.

S'agissant de l'absentéisme, il m'est assez difficile de vous répondre. Il ne s'agit pas d'absences non justifiées. Je n'aime pas le mot absentéisme qui laisse à penser qu'il s'agit d'absences non

justifiées. En l'occurrence, il s'agit d'absences justifiées. Il y a très peu d'absences non justifiées. Et dans ce cas, il y a suppression du salaire.

Il y a en revanche des absences justifiées par un arrêt de travail signé par un médecin. Il est assez difficile de faire des statistiques sur le sujet, car on ne sait pas quelle est la nature même de la maladie puisque cela est couvert par le secret médical. Il y a eu des essais de contrôle d'effectivité de la maladie, sauf que ces contrôles sont effectués par des médecins qui ont beaucoup de mal à contrôler d'autres médecins. Un rapport récent de la Cour des comptes a acté que le système de contrôle était un échec au plan national.

Si l'on essaie de raisonner à l'échelle globale et nationale, on constate une progression importante du malaise au travail et des risques psychosociaux dans la fonction publique, et notamment dans la territoriale. Lire tous les jours dans la presse que l'on va peut-être perdre son emploi ne facilite dans doute pas le bien-être au travail.

Il y a par ailleurs ce phénomène de vieillissement qui rend les gens un peu plus fragiles.

Nous essayons d'offrir de meilleures conditions de travail aux agents en adaptant les outils, le mobilier, les locaux ou les méthodes de travail. Nous essayons aussi de faire en sorte que les agents trouvent du sens à leur travail par le discours que l'on peut tenir sur le service public.

Mais je n'ai pas d'autre réponse à ce problème et cela me préoccupe beaucoup. Je dois constater par ailleurs que ce que disait M^{me} Daugeras n'est pas dénué de tout fondement. L'absentéisme pour maladie ordinaire n'était pas aussi élevé lorsqu'il y avait le jour de carence. Il a en tout cas augmenté depuis sa suppression. Chacun peut en conclure ce qu'il souhaite.

Je veux dire aussi, car on ne le dit jamais, que les trois jours de carence dans le secteur privé sont entièrement compensés dans les grandes entreprises. L'iniquité que l'on relève n'est pas seulement entre le secteur privé et le secteur public, mais entre les grandes entreprises et les petites entreprises comme entre grandes et petites collectivités. Il conviendrait peut-être qu'il y ait davantage de mutualisation entre les gros et les petits employeurs.

Claude DEBON

J'ai été très intéressée par ce rapport. J'ai noté des améliorations par rapport à la présentation qui avait été faite il y a deux ans, notamment en ce qui concerne les motifs des absences et de la mobilité. J'ai également apprécié les comparaisons faites entre les différentes années et par rapport à l'ensemble de la petite couronne. C'est assez éclairant et cela permet d'analyser les informations dont nous disposons.

Il est vrai que l'on a beaucoup gagné avec la nouvelle présentation. C'est plus attrayant et plus agréable, mais je trouve toutefois que l'on perd un peu de texte. Je le regrette. Il est vrai que l'on a besoin d'interprétation des chiffres qui ne parlent pas forcément seuls. On a apporté cette

interprétation dans nos discussions, avec vos apports, M. le maire. Il pourrait donc y avoir un peu plus de commentaires par rapport aux chiffres qui sont donnés.

Je souhaiterais revenir sur quelques points qui me semblent un peu problématiques. Vous annoncez 37 % de remplaçants, pourquoi y en a-t-il autant chez les contractuels ? Est-ce lié aux absences ? Il n'y a pas de commentaires sur cette donnée pourtant très importante. En même temps, ce n'est pas très positif pour les contractuels.

Le point le plus important pour moi concerne la formation. J'ai noté ce que vous dites, mais il n'y a pas vraiment de changement par rapport aux années précédentes. Un effort a été fait pour les catégories C, mais on constate qu'ils ont les formations les plus courtes alors qu'il s'agit de la catégorie ayant le plus besoin de formation pour évoluer professionnellement et développer des compétences. C'est certainement un point qu'il faudrait essayer d'améliorer.

La formation joue plusieurs fonctions. Il ne s'agit pas seulement d'adaptation au travail. Or on n'a aucune donnée sur le nombre d'agents préparant un concours. Je trouve qu'il serait important de le préciser. On le voit régulièrement dans le tableau d'adaptation des effectifs. Il faudrait que l'on puisse voir sur une année le nombre d'agents ayant préparé un concours, car cela veut dire des choses sur le désir de promotion et d'évolution par rapport à l'ensemble de l'effectif. C'est en tout cas un point que je trouverais intéressant.

De même pour le nombre d'agents demandant un congé individuel de formation. Il doit quand même y en avoir. Là encore, c'est significatif par rapport aux enjeux de la formation pour un certain type de personnel. Ce sont des données que je souhaiterais avoir.

Je souhaiterais avoir également quelques éléments sur les contenus de formation. On a quelques informations pour les catégories C, mais pas pour les autres. Alors que les cadres et les agents de maîtrise se forment beaucoup, on ne sait pas du tout sur quoi ils se forment. Là aussi il serait intéressant d'avoir quelques éléments, afin que l'on puisse mieux voir la place que prend la formation et son intérêt par rapport à l'activité.

Une autre demande pourrait être d'avoir le pourcentage de la masse salariale accordée à la formation. C'est en général un indicateur de l'investissement dans la formation d'une collectivité ou d'une entreprise. Cette information manque pour comprendre la place que prend la formation et ses enjeux pour le personnel.

En introduction, vous dites que le bilan social permet de déceler les axes de progrès et les points forts de la collectivité, mais je trouve qu'il manque une petite conclusion du type de celle que nous venons de construire. Or il n'y a rien du tout. Cela s'arrête net. Avoir quelques éléments de conclusion reprenant des points très significatifs de ce bilan social serait une plus-value pour ce dossier que j'ai par ailleurs beaucoup apprécié.

M. le maire

Merci pour vos suggestions qui ont été notées par l'administration.

Vous avez tout à fait raison. Je prends note de votre demande d'avoir davantage de commentaires. Je suis d'accord, mais comme plus personne ne lit beaucoup, on met des images. Demain, on ne mettra que des photos avec une petite vidéo. Mais je comprends et vous avez raison.

Christian LANCRENON

Personnellement, je trouve le rapport très complet. On peut encore plus le détailler, mais je trouve que M^{me} Debon devrait prendre rendez-vous pour avoir davantage de détails. Il y a de bonnes questions, mais après on n'en finit plus.

M. le maire

M^{me} Debon est passionnée par ce sujet.

S'agissant des 37 % de remplaçants, ce n'est pas l'interprétation que vous en faites. Il y a parmi les contractuels un pourcentage important constitué par des remplaçants. Cela justifie le recours aux contractuels. Parmi les 83 contractuels, 31 sont des remplaçants, soit 37 % de l'effectif des contractuels.

S'agissant des concours et examens professionnels, vous avez raison. Mais il faut savoir que la « cdisation » des contractuels a pour conséquence une diminution des inscriptions aux concours. Cela pose d'ailleurs la question de la réflexion générale sur le concours dans le statut.

S'agissant des contenus de formation, nous pourrions apporter des compléments. Je peux tout à fait vous envoyer un document sur le sujet.

S'agissant du pourcentage des coûts de formation par rapport à la masse salariale, nous sommes à peu près à 1,5 %. C'est bien, mais les entreprises, dans certains secteurs, font beaucoup mieux. Nous pouvons donc encore faire des progrès dans ce domaine. Mais je le répète, il n'est pas toujours aisé de faire partir les agents de catégorie C en formation, même en les motivant.

Il s'agit maintenant de prendre acte de la communication du bilan social 2015.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Réduction du régime indemnitaire des contractuels sur emploi permanent selon les dispositions applicables aux fonctionnaires dans le cadre du transfert primes-point

M. le maire

La modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (dite PPCR) concerne le reclassement de toutes les grilles dans l'ensemble des cadres d'emplois ainsi que le transfert d'une partie des primes en points d'indice. Cela ne se traduit pas nécessairement par une augmentation de revenu pour l'agent, mais en revanche par une augmentation de ses droits à la retraite. Les primes donnent en effet lieu à une cotisation retraite assez faible intitulée retraite additionnelle de la fonction publique alors que les traitements indiciaires donnent lieu à des cotisations importantes de l'ordre de 30 % à la CNRACL. Cela se traduit donc par un coût pour l'employeur, par une relative neutralité pour l'agent sur le plan salaire, mais par une meilleure retraite. En revanche, pour les petites collectivités ne bénéficiant pas d'un régime indemnitaire, cette disposition se traduit par une augmentation de revenu.

Le transfert primes/points donne lieu à un abattement annuel d'une partie des primes et indemnités au profit du traitement indiciaire de l'ordre de :

- ✓ 167 € pour les catégories C
- ✓ 278 € pour les catégories B
- ✓ 389 € pour les catégories A

Ce dispositif s'applique de façon automatique pour les titulaires. La Ville de Sceaux prévoit que les contractuels soient rémunérés selon la même grille de rémunération que les fonctionnaires. Lorsqu'un contractuel est embauché, on lui affecte un nombre de points d'indice équivalent à celui d'un fonctionnaire exerçant les mêmes missions. La rémunération des contractuels n'est donc pas différente de celle des titulaires.

L'objet de la délibération vise à mettre en place le même système de réduction du régime indemnitaire des contractuels et d'augmentation de leur traitement indiciaire.

Benjamin LANIER

Quelle est la différence au niveau du traitement ? Est-ce qu'il y a une baisse au final ou est-ce totalement compensé ?

M. le maire

C'est entièrement compensé. L'application du protocole PPCR ne se traduit pas par une baisse de revenus. Cela peut se traduire par une légère hausse de l'ordre de quelques points d'indice. Il a fallu refaire toutes les grilles. En revanche, les cotisations retraite sont beaucoup plus intéressantes.

L'objet n'est pas de discuter du PPCR, mais de gérer les contractuels de la même manière que les titulaires.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale et animation

M. le maire

Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs.

La liste figure dans la note de présentation.

Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation des services

Nous créons 6 postes et nous en supprimons 6.

Adaptation du tableau des effectifs liée à la résorption de l'emploi précaire

Vous vous souvenez que nous avons voté le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour une vingtaine de postes au total dans les années à venir. Ceci concerne notamment des postes d'animation en vue de consolider l'équipe en place. Nous créons donc 5 postes d'adjoints d'animation et nous réduisons d'autant le budget des vacataires. Il ne s'agit pas de créer une force de travail supplémentaire, mais de consolider les emplois d'animation.

Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents la suite de la réussite d'un concours ou examens professionnels

Il s'agit d'un adjoint technique de 2^e classe ayant réussi le concours d'adjoint technique de 1^{re} classe.

Adaptation du tableau des effectifs liée à un reclassement pour raisons de santé.

Il s'agit d'un reclassement pour raisons de santé. Nous créons un poste dans la filière administrative et nous supprimerons le poste occupé par l'agent avant son reclassement à la fin de son détachement.

Nous créons 22 postes et nous en supprimons 12,17 ainsi qu'un budget de vacances correspondant à peu près à la différence des postes. À ceci s'ajoutent les 10 postes créées au 1^{er}

janvier 2017 lors de la séance du 3 novembre 2016, afin de détacher les personnels titulaires de Sceaux Habitat à la SEMASCEAUX. Le total revient donc à 425,83 ETP.

Par ailleurs, la fermeture du service d'aide à domicile du CCAS entraîne la suppression de 6 postes dans cet organisme.

Le bilan global s'établit donc à 457,40 ETP pour la Ville et le CCAS au 1er janvier 2017.

Est-ce que vous avez des questions ?

Christian LANCRENON

Juste une remarque concernant la terminologie d'emploi précaire qui me gêne. Comme je l'ai dit lors de la dernière séance, je trouve que le mot n'est pas du tout approprié.

M. le maire

C'est le mot utilisé dans le texte de la loi Sauvadet qui a été prolongée de deux ans. Il s'agit de la loi pour la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique.

Je suis d'accord avec vous, car il ne s'agit pas en réalité d'emplois très précaires. Mais ils le sont tout de même un peu. Il s'agit d'agents qui parfois travaillaient depuis des années pour la Ville en vacation, ce qui n'est pas non plus très normal. Ils gagnaient un peu plus en tant que vacataires, mais ne cotisaient pas à la CNRACL, ce qui est beaucoup moins intéressant.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Approbation de la convention de participation en matière d'assurance statutaire

M. le maire

La Ville s'assure face aux dépenses liées à la protection statutaire des agents pour les congés de longue maladie, les congés pour maladie de longue durée (5 ans maximum), accidents du travail et maladies professionnelles.

Notre contrat d'assurance prenant fin au 31 décembre 2017, nous pouvons opter pour une contractualisation directe dans le cadre d'un marché public, mais il se trouve que le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne voit son propre contrat d'assurance statutaire arriver à échéance. Le CIG va donc lancer un renouvellement qui peut nous permettre d'obtenir par mutualisation des tarifs préférentiels.

Il vous est donc proposé de me permettre d'opter pour la contractualisation avec le CIG, tout en sachant que nous ne sommes pas certains de le faire.

Christian LANCRENON

Une petite remarque de forme qui ne concerne pas les majuscules, cette fois. Pourriez-vous dire au rédacteur que l'on ne met pas systématiquement une virgule après « Or » ? On le voit partout et je trouve que cela fatigue les yeux.

M. le maire

De toute façon, on met généralement trop de virgules et trop de majuscules partout. Il faudrait mettre davantage de points virgules. Cela donnerait de la finesse aux textes.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Indemnités de conseil du comptable

Isabelle DRANCY

Par délibération du conseil municipal en 2001, nous avons approuvé le principe du versement d'une indemnité de conseil au Trésorier chargé des fonctions de receveur de la commune de Sceaux.

Ces indemnités sont renouvelées à chaque mandat et doivent nécessairement être renouvelées à l'occasion de tout changement de comptable. C'est ce qui s'est produit cette année à la suite du départ de M. GOBIN à la retraite. Il a été remplacé par un petit intérim de 19 jours, puis par M^{me} LETE à compter du 1^{er} juillet 2016.

Sceaux, le 15 décembre 2016

Il s'agit donc de formaliser ce remplacement et de fractionner l'indemnité annuelle autour de ces trois trésoriers.

- ✓ Pour M. GOBIN, l'indemnité pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 10 juin 2016 s'élève à 2031,28 €
- ✓ Pour M. SOROSINA qui a assuré un intérim de 19 jours, l'indemnité s'élève à 239,72 €.
- ✓ Pour M^{me} LETE, l'indemnité pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016 s'élève à 2 270,99 €.

Ces indemnités sont calculées à partir des masses budgétaires.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la l'unanimité.

XII- AFFAIRES FINANCIÈRES

Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux du 1^{er} janvier 2017

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une délibération annuelle qui fixe les nouveaux tarifs.

Il est nécessaire de revaloriser l'ensemble des tarifs de 1 % à l'exception des éléments suivants : le stationnement payant des véhicules, les tarifs ayant été revalorisés récemment, la pause méridienne dans les écoles, les classes transplantées, les séjours de vacances, le cinéma Trianon et le cross.

Il n'y a donc pas de changements pour ces prestations. Les autres prestations seront revalorisées de 1 %.

Il convient par ailleurs de noter que les tarifs des marchés d'approvisionnement feront l'objet d'une revalorisation de 2 %.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier.

Il est par ailleurs proposé de simplifier la facturation des accueils en centre de loisirs en fusionnant les précédents tarifs journée ALSH et repas ALSH en un seul tarif, puisque tous les enfants inscrits au centre de loisirs mangent à la cantine. Cette mesure ne s'accompagne pas d'une augmentation.

La deuxième mesure de simplification vise à réduire à 10 % le montant de l'acompte obligatoire à verser pour les séjours de vacances. Un premier acompte de 30 % était jusqu'à présent exigé lors de l'inscription. Cela était en effet défavorable pour certaines familles qui étaient dans l'attente de bons CAF ou de subventions.

Nous prévoyons enfin la création de deux nouveaux tarifs pour inciter les parents à respecter les règlements intérieurs dans les équipements municipaux (horaires de départ des différentes prestations de loisirs ou conditions d'accès à la cantine).

Le premier point concerne la création d'un tarif « retard récupération enfant » de 28 € par demi-heure et par enfant, pour les enfants récupérés au-delà des heures de fin des activités. Ce tarif correspond au coût chargé des deux animateurs nécessaires à la surveillance de l'enfant.

Le deuxième point concerne la création d'un tarif « utilisation activités sans droit » de 54 € par journée et par enfant pour les enfants non scéens déposés dans les centres de loisirs (mercredi et vacances) ou récupérés en retard. Ce tarif représente le double du tarif maximum pour les non-Scéens.

Dernier point, les travaux de la bibliothèque rendant son accès difficile, nous proposons la mise en place d'un tarif aménagé à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les adultes pour les prêts d'imprimés et de CD-ROM qui serait ramené de 32 à 16 €.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ?

Sophie GANNE-MOISON

M^{me} Drancy, merci pour cette présentation.

J'ai deux questions. La première concerne la simplification de la facturation par rapport aux journées en centre de loisirs. Les parents ont-ils la possibilité de déposer leur enfant en demi-journée et de ne pas l'inscrire à la cantine ?

Isabelle DRANCY

Non. C'est ce que je vous ai dit en présentant la note. L'enfant qui va au centre de loisirs reste à la cantine.

Sophie GANNE-MOISON

En ce qui concerne la tarification sur les retards par demi-heure et par enfant, je ne comprends pas la base du calcul. Par ailleurs, qu'est-ce qui motive cette décision ? Avez-vous constaté que les parents scéens étaient en mode « Je fais ce que je veux et j'arrive quand je veux », ou ces

retards sont-ils liés aux transports ou aux activités professionnelles qui font que les parents n'ont pas le choix ?

Christian LANCRENON

Moi aussi, je trouve que 28 € la demi-heure, c'est complètement hallucinant. Imaginons que le RER B ait du retard, 28 € la demi-heure, c'est dingue ! Cela fait 56 € pour deux enfants. C'est vraiment très cher ! Comment ce montant a-t-il été calculé ?

J'espère par ailleurs que l'application ne sera pas aussi sévère. Est-ce qu'il y aura un avertissement par exemple pour éviter que la situation ne se reproduise ? Franchement, cela va rajouter du stress aux parents qui n'en ont vraiment pas besoin en ce moment.

Benjamin LANIER

S'agissant de l'ALSH, si l'enfant est présent, il déjeune à la cantine. Mais il peut arriver que l'enfant soit malade, jusqu'à présent, il payait uniquement la journée. C'est désormais la double peine puisque vous ajoutez le repas.

M. le maire

Non. Je vais demander à M^{me} Brault qui piaffe d'impatience d'expliquer tout cela.

Chantal BRAULT

Je ne piaffe pas tant que cela, mais il faut décrire les réalités telles qu'elles sont. Nous constatons de plus en plus d'excès de la part de parents qui ne viennent pas chercher leurs enfants à l'heure. Des animateurs sont restés récemment avec un enfant jusqu'à 20 heures, la mère disant qu'elle arrivait et qu'ils n'avaient qu'à le laisser sur le trottoir.

Les familles seront informées au moment de l'inscription et l'information sera diffusée sur le portail familles. On ne prendra personne au dépourvu. Chaque cas sera bien entendu étudié. Si une maman se casse la jambe ou tamponne sa voiture sur l'autoroute, nous serons à l'écoute et compréhensifs. Mais il arrive que des familles ne viennent pas chercher leur enfant à la fin de la garderie du mercredi matin à 12 h 30 et les animateurs se trouvent alors dans l'obligation de les garder à déjeuner.

Il est par conséquent nécessaire de fixer et de rappeler les règles. Cela n'empêche pas la Ville d'être attentive aux problématiques et aux cas spécifiques que nous serons évidemment appelés à observer avec la plus grande attention. Mais nous constatons aujourd'hui une dérive avec des enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure ou des enfants qui ne sont pas inscrits à la cantine, mais qui restent néanmoins déjeuner. Les animateurs ne laissent jamais un enfant sur le bord du trottoir. Ils s'en occupent et cela représente une charge lourde pour tout le monde.

M. le maire

À partir du moment où il y a trop de dérives et surtout des abus constatés de la part de certaines familles, nous ne pouvons pas laisser faire. En plus, cela se sait. Si un enfant reste, il faut par ailleurs deux animateurs, car s'il se passe quoi que ce soit, nous serons mis en cause. Quand un parent vous dit qu'un enfant de huit ans peut bien attendre sur le trottoir, ce n'est quand même pas extraordinaire ! Chacun doit prendre ses responsabilités.

Christian LANCRENON

Les autres villes appliquent-elles ce genre de tarifs ?

M. le maire

De plus en plus. Cette dérive est vraie partout.

La deuxième question portait sur l'ALSH et le repas.

Chantal BRAULT

S'agissant de l'ALSH et du repas, cela ne change rien au tarif. La journée de centre de loisirs comprend le repas de midi. Aucun enfant ne peut déjeuner à la cantine sans être inscrit au centre de loisirs. Si les enfants déjeunent à la cantine le mercredi, c'est qu'ils restent au centre de loisirs jusqu'au soir 18 h

M. le maire

C'est une des questions qui a été soulevée à de nombreuses reprises au moment de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Nous avons décidé de faire ainsi, sinon il fallait encore faire une répartition des enfants le mercredi après le repas. Or, dans le projet d'établissement du centre de loisirs, le temps de repas est pris en compte.

S'agissant du tarif, 28 € représente le coût chargé de deux animateurs pendant une demi-heure.

Sophie GANNE-MOISON

Ils ne sont pas chers payés. Il faudrait peut-être revoir le salaire des animateurs, car ils ne sont vraiment pas cher payés pour le travail qu'ils ont à faire.

M. le maire

C'est le statut de la fonction publique territoriale.

Sophie GANNE-MOISON

Pour les fonctionnaires. Mais pour les vacataires ?

M. le maire

Nous essayons de ne pas les payer beaucoup plus cher que les titulaires, sinon il n'y a plus de raison de passer les concours.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon), 3 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

M. le maire

C'est la gauche qui ne change pas. Elle est toujours pour les dépenses, mais pas pour les recettes.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris concernant le montant du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) pour l'année 2016**Isabelle DRANCY**

Le nouvel établissement public de coopération intercommunale Vallée Sud-Grand Paris a été créé le 1^{er} janvier 2016 et a fusionné différents organismes de coopération intercommunale.

Cet organisme récupère les compétences des anciens EPIC et doit être financé par une part obligatoire constituée des anciens produits fiscaux versés à la communauté d'agglomération des Hauts- de-Bievre, parmi lesquels la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la fraction d'attribution de compensation perçue par la Ville en contrepartie de la perte de dotation forfaitaire de la DGF et des coûts liés aux transferts de compétences.

Cette part avait été envisagée dans le budget, mais il nous faut ajouter le coût lié au transfert de la compétence du PLU. Lors de la réunion de la commission du transfert de charges, il a ainsi été décidé une répartition de cette compétence s'élevant pour Sceaux à 11 066,55 €. Nous estimons en effet le coût du transfert de cette compétence sur 10 ans à environ 5,50 € par habitant chaque année.

Au vu de la situation financière du territoire Vallée Sud – Grand Paris, il a par ailleurs été décidé, comme nous l'avons évoqué lors de l'adoption du budget primitif, de procéder à un versement volontaire. La note de présentation donne la description de ce versement volontaire qui sera constitué de la manière suivante :

Le versement des compensations d'exonérations fiscales autrefois perçues par l'EPCI. Il s'agit de toutes les compensations en matière d'exonérations de taxes d'habitation et de taxes foncières.

Le versement de la dynamique physique des bases, soit la constatation de l'évolution de la variation des bases des impôts locaux entre 2015 et 2016 et la variation physique des bases. Ce montant avait été budgété dans les bases prévisionnelles.

Le versement d'ajustements ayant trait à la participation au service de l'enlèvement des ordures ménagères, budgétée pour l'ensemble de la communauté d'agglomération à hauteur de 500 000 €.

Au total, la part facultative pour Sceaux s'élève à 160 905 €.

Les montants compensatoires d'exonérations et dynamique physique ont été fixés par rapport aux bases qui nous avaient été notifiées par l'administration. Celles-ci feront donc éventuellement l'objet d'un ajustement en 2017.

Il faut ajouter à cela que nous avons maintenu notre contribution au FPIC alors qu'elle appartient désormais à une intercommunalité moins riche.

Au total, l'apport facultatif de la ville de Sceaux au Territoire pour 2016 s'élève donc à 319 705 €. Cette contribution s'ajoute à la contribution obligatoire liée au versement des produits fiscaux perçus par l'ancienne communauté d'agglomération.

M. le maire

C'est clair.

Est-ce que vous avez des questions ?

Claude DEBON

Ce n'est pas moi qui parle, je vais vous lire une note de la part de M. Campan qui a trouvé que le FCCT n'était pas évident à comprendre et qu'il était finalement très compliqué.

« La contribution de Sceaux au fonctionnement de l'EPT.

Le budget primitif 2016 prévoyait au compte de dépenses de fonctionnement 65 541, la somme de 5 750 387 €. Page 10 de la délibération, on voit que cette contribution sera de 5 846 467 €, soit une différence de 90 080 €. D'où vient le 103 136 qui correspond à ce qu'on lit dans la délibération DM2 ?

Plus généralement, on ne voit pas si la création de l'EPT entraîne une charge supplémentaire pour les contribuables. Cela a été le cas avec la CAHB alors que vous aviez fait valoir les économies d'échelle en août 2004. Va-t-on nous refaire le même coup avec l'EPT ?

Devant ces inconnues, nous nous abstiendrons ».

M. le maire

Attendez que l'on vous réponde avant de vous prononcer. Peut-être que nous allons vous convaincre de soutenir de manière acharnée cette délibération.

Isabelle DRANCY

Dans le budget primitif, nous avons déjà prévu 35 000 € et 61000 €. La délibération modificative ne prend en compte que le delta. La commission du 17 novembre a permis d'affiner tous ces résultats à partir des éléments réels.

La délibération modificative intervient par rapport au budget primitif alors que je vous présente la totalité de la contribution obligatoire et facultative qui sera finalement versée à l'EPT.

M. le maire

S'agissant du deuxième point, la situation est différente. La communauté d'agglomération percevait une partie de la taxe d'habitation et avait la faculté d'augmenter le taux de la taxe d'habitation qu'elle percevait. Elle avait aussi la faculté de créer une taxe foncière sur les propriétés bâties additionnelles, ce qu'elle a d'ailleurs fait.

Comme cela a été dit, les taux de la taxe d'habitation sont totalement revenus à la commune. En revanche, nous devons rendre l'argent. C'est la même chose pour la taxe foncière. Nous avons également récupéré le taux de taxe foncière. Il n'y a donc pas eu d'augmentation globale des taux. Il y a eu augmentation d'un côté et réduction de l'autre.

Le Territoire ne perçoit plus d'impôts ménage. Le seul impôt qu'il perçoit, pour l'instant de manière provisoire, c'est la contribution foncière des entreprises. Dans certaines conditions, il peut jouer sur le taux de CFE qui est payé par les acteurs économiques. Pour les ménages, le territoire n'a pas de marge de manœuvre fiscale. La Métropole non plus d'ailleurs. L'augmentation des taux sur les ménages ne relève que du ressort de la commune et du Département pour le foncier bâti.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence

Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Budget ville – exercice 2016 – approbation de la décision modificative n° 2

M. le maire

Je vous demande de bien vouloir prendre la note qui vous a été distribuée. Les chiffres qui ont été changés sont en rouge. Cela ne change pas l'équilibre général. Il y a eu une erreur de transcription.

Isabelle DRANCY

Il s'agit de la deuxième décision modificative pour l'année par rapport au budget prévisionnel. Elle concerne les deux sections. D'abord, la section d'investissement avec un abondement de 1 186 000 € lié pour la partie dépenses à :

- ✓ la possibilité qui nous est offerte de racheter le 148 avenue du général Leclerc qui constituerait une réserve foncière et pour lequel la Ville a exercé son droit de préemption. Il faudrait donc prévoir une dépense supplémentaire de 2 333 000 €.
- ✓ 150 000 € de frais d'études pour l'opération de l'espace sportif et de loisirs des Blagis qui avance plus vite que prévu.
- ✓ 1 298 000 € de réduction de crédits pour des travaux de voirie et d'éclairage public qui étaient prévus au budget primitif, mais qui seront finalement réalisés en 2017.
- ✓ 1 000 € d'opérations d'ordre de reprises de subventions transférables en matière d'investissement.

En ce qui concerne les recettes, nous devons enregistrer :

- ✓ 1 353 000 € de notification en cours d'année de subventions de l'État. Il s'agit principalement de la subvention de la DRAC pour la rénovation de la bibliothèque ainsi que des subventions pour les opérations d'enfouissement de réseau électrique. Nous n'avons pas inscrit ces subventions au budget.
- ✓ 2 333 000 € correspondant à l'emprunt du fonds foncier pour acquérir le solde de la réserve foncière du 148 avenue du Général Leclerc.
- ✓ Une baisse de la réduction de notre prévision d'emprunt de 2,5 M€ en fonction des recettes nouvelles.

Pour la section de fonctionnement, nous devons procéder à un abondement comptable de 130 000 €.

En matière de dépenses :

- ✓ 90 000 € de dépenses de personnel supplémentaires, liés à des congés maternité ou longues maladies plus importants que prévu au budget.
- ✓ 103 136 € de contribution complémentaire et facultative à Vallée Sud – Grand Paris par rapport à ce que nous avons budgété dans le budget initial et suite à la réunion de la CLECT du 17 novembre.
- ✓ 564 € d'attribution de subvention à France Alzheimer
- ✓ une réduction de crédit de 63 700 € sur des provisions pour entretien des bâtiments et frais de transport.

S'agissant des recettes, il nous faut inscrire :

- ✓ 70 000 € de remboursements supplémentaires de dépenses de personnel. Nous assurons les salaires des agents et nous percevons des récupérations qui nous sont payées par les assurances.
- ✓ 101 300 € de subventions complémentaires du Conseil départemental suite à la signature du contrat de développement et de la Caisse d'allocations familiales.
- ✓ 80 000 € de recettes diverses pour tout ce qui concerne les droits de voirie.
- ✓ Nous venons d'avoir les notifications définitives des bases prévisionnelles des impôts locaux. Par rapport à ce qui nous a été notifié en début d'année, nous aurons 122 300 € de produits en moins.

Voilà rapidement exposée cette deuxième décision modificative de l'année.

M. le maire

Est-ce que vous avez des questions ou des observations ?

Claude DEBON

Une note de M. Campan.

« D'une manière générale, cette DM2 n'introduit pas de modifications significatives du budget, notamment dans la volonté de réduire la dette, surtout à une époque où la remontée des taux se précise. Il ne vous a pas échappé que la Réserve fédérale américaine vient de relever son taux directeur de 0,5 à 0,75 %, soit 50 % de plus, ce qui n'est pas neutre. Et apparemment, cela va continuer.

De manière plus particulière, cette DM2 fait ressortir que vous privilégiez les achats d'actifs au détriment de l'entretien de la ville. Par exemple, vous diminuez les aménagements de voiries de 612 000 € et de bâtiments de 347 000 € alors que des rues et des trottoirs sont en mauvais état. Exemples : la rue Édouard Depreux, la rue Paul Couderc ».

Dominique DAUGERAS

L'avenue des Quatre Chemins...

Claude DEBON

« Enfin, quelques points de technique comptable.

1- Vous annoncez dans la note de présentation 1 148 000 € de réduction de crédits pour travaux de voirie et d'éclairage public. Le total du tableau fait 1 147 000 €. Est-ce un problème d'arrondi ?

2 - Recettes de fonctionnement, compte 6419, remboursement de frais de personnel 70 000 €. Pourquoi n'y a-t-il pas de correspondant au compte 6459, charges de sécurité sociale et prévoyance.

3 - Contribution EPT 103 136 €. Quoi exactement ? Voir la délibération sur le FCCT.

Voilà le contenu de la note.

Hachem ALAOUI BENHACHEM

Juste une précision. Vous avez reporté en dépenses un montant de 103 136 € de contribution à l'EPT alors que la délibération précédente parlait de 158 800 €.

Isabelle DRANCY

C'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure. C'est la différence entre ce qui était prévu au budget et ce qui a été réalisé. Nous avons vu le 17 novembre ce qui a été réalisé lors de la tenue de la réunion de la CLECT. Mais il y avait déjà dans le budget initial des éléments que nous connaissions, notamment tout ce qui concerne le montant des compensations d'exonérations faites à partir des bases qui nous avaient été notifiées.

Hachem ALAOUI BENHACHEM

D'accord.

Notre groupe votera contre cette délibération en cohérence avec notre position sur le budget jusqu'à présent.

M. le maire

Je tiens tout de même à dire que l'on ne privilégie pas les réserves foncières au détriment de l'entretien de la ville. C'est mal poser le problème. Je suis désolé de vous le dire.

Nous avons une politique de réserves foncières. En l'occurrence, ce terrain est extrêmement important, puisqu'il permet la continuité avec la propriété municipale du Petit Chambord vers la départementale 920. Ce terrain est par conséquent stratégiquement important.

Il ne s'agit pas d'acheter des actifs pour faire de la rentabilité. Il s'agit d'une réserve foncière qui sera utilisée le moment venu et qui n'a pas vocation à rester indéfiniment dans l'actif de la Ville.

Par ailleurs, si des opérations de voirie ne peuvent pas être faites cette année, ce n'est pas parce que nous ne voulons pas les faire, mais en raison de complexités administratives. Les services travaillent et ne peuvent pas faire face à tous les projets en même temps, notamment dans le domaine de la voirie où nous sommes directement en maîtrise d'ouvrage. Par exemple, le projet du passage Bergeret de Frouville n'avance pas, car il faut obtenir les accords de France Habitation et de l'OGIF, ce qui prend un temps fou. Nous sommes dans un pays où il y a plus de gens qui empêchent de faire que de gens qui font. Cela pose problème, mais c'est ainsi.

Par ailleurs, je me permets de vous faire observer que l'avenue Édouard Depreux et l'avenue des Quatre Chemins sont des voies départementales et non pas des voies communales. D'autres voies communales ne sont pas en bon état. Malheureusement, vous avez cité deux voies départementales.

Dominique DAUGERAS

Excusez-moi, pour l'avenue Depreux et l'avenue des Quatre Chemins, la chaussée est départementale, mais les trottoirs sont communaux.

M. le maire

Non. Ce n'est pas parce que nous nettoyons et que nous faisons parfois les travaux que ne fait pas le Département que ces voies sont communales.

Lorsque la rue de Fontenay a été refaite, tout a été refait. Le Département a également refait les trottoirs. Même chose pour l'avenue Le Nôtre.

Isabelle DRANCY

S'agissant des taux, il y a une politique plus restrictive aux États-Unis qui conduit à l'augmentation des taux, mais ce n'est pas du tout la politique de la Banque centrale européenne qui maintient des taux extrêmement bas, la croissance et l'inflation ne repartant pas. La prévision de l'inflation pour le prochain budget est de 0,1 %.

M. le maire

Cela ne joue pas beaucoup, la dette étant en grande partie sécurisée.

Isabelle DRANCY

En tout cas, pour l'instant, la Banque centrale européenne n'a pas pour politique de réaugmenter les taux.

M. le maire

Nous en prenons acte.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Avances sur subventions et participations 2017 à certaines associations ou établissements publics

Isabelle DRANCY

Nous allons entamer les délibérations traditionnelles en cette période de fin d'année.

Il s'agit d'anticiper et de permettre de faire des avances de trésorerie aux principales associations de la ville, puisque nous ne voterons le budget qu'au mois de mars.

Comme chaque année, les principales associations concernées sont l'Amicale du personnel, l'ASAS basket, le Football Club de Sceaux, le tennis de table, l'ADIB et le CCAS.

Le pourcentage d'avance proposé est un maximum. Cela ne veut pas dire que nous allons leur verser la totalité de cette avance, mais nous demandons l'autorisation de pouvoir le faire. Les montants s'élèvent de 3 000 € pour l'ADIB à 150 000 € pour le CCAS.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Constatation d'extinction de créances suite à une procédure de rétablissement personnel

Isabelle DRANCY

Une personne a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel. Sa dette ayant été effacée dans les comptes du Trésorier, nous devons maintenant l'effacer des comptes de la commune.

Il s'agit d'une créance de 72,16 €.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Isabelle DRANCY

Il s'agit également d'une subvention de fin d'année.

Dès lors que l'on n'adopte pas le budget le 1^{er} avril, autant le maire peut continuer à effectuer des dépenses dans la section de fonctionnement. En revanche, en ce qui concerne la section d'investissement, il faut une délibération du conseil municipal.

Nous vous proposons d'adopter cette délibération qui permet d'engager des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts en N-1.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adhésion au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une délibération proposant l'adhésion de la commune au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN propre à l'Île-de-France, qui associe le conseil régional et le conseil départemental. Il centralise tous les marchés et permet ainsi d'être plus accessible aux PME.

Nous vous proposons d'adhérer à ce groupement, le montant de l'adhésion s'élevant à 1 500 €.

M. le maire

Il faut désigner les représentants du conseil municipal au sein du groupement.

Nous passons au vote sur l'adhésion de la commune à ce groupement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il faut maintenant désigner les représentants du conseil municipal au sein de ce groupement. Nous vous proposons de désigner Isabelle Drancy en tant que membre titulaire et Thibault Hennion en tant que suppléant.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Isabelle Drancy, représentante titulaire, et Thibault Hennion, suppléant, membres du conseil municipal au sein du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN.

M. le maire

Vous êtes tous d'accord ? Quelle confiance extraordinaire !

XIII- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XIV- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Pas de communications du maire

XV- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Vous avez le relevé des décisions. Vous remarquerez qu'elles sont numérotées. Il est dommage que M. Campan ne soit pas là. Il aurait été content.

Benjamin LANIER

C'est formidable ! Les pages sont numérotées et les décisions également.

S'agissant de la décision 2016-205, page 2, portant sur le lancement d'une concertation publique. Pouvez-vous nous dire sur quel sujet portera cette concertation publique ?

M. le maire

Il s'agit de lancer la concertation sur le centre-ville, ce que j'avais déjà annoncé. Ce sera lancé fin janvier ou début février. Une étude réalisée sur l'appareil commercial de Sceaux sera d'ailleurs présentée à cette occasion. Nous organiserons des réunions sur la confortation du centre-ville.

Dominique DAUGERAS

Je ne comprends pas que l'on nous demande notre avis sur l'extinction d'une créance de 72,54 €, mais pas sur des dépenses qui sont beaucoup plus importantes. Je parle notamment de la décision du maire concernant l'organisation d'une concertation qui coûtera à la ville 83 400 €. On ne nous a pas demandé notre avis.

Je m'étonne par ailleurs du montant du marché avec la société au E-DEAL relatif à l'acquisition d'un outil de gestion de la relation citoyen/guichet unique pour un montant de 105 600 € HT. Je voulais savoir ce qui pouvait justifier un tel montant.

M. le maire

S'agissant de votre question, je m'étonne aussi que l'on soit obligé de présenter au conseil municipal cette histoire d'extinction de créances. Malheureusement, c'est ainsi. Il y a des choses que nous sommes tenus de présenter au conseil municipal et d'autres décisions qui sont prises en vertu des délégations données au maire par le conseil municipal en début de mandat. Naturellement, ces décisions doivent être prises dans le cadre des inscriptions budgétaires afférentes. Le système est ainsi fait.

C'est la même chose au niveau de l'État. L'exécutif peut engager beaucoup de choses sans rien demander au Parlement, et il y a parfois de petits dossiers qui passent au Parlement.

S'agissant du marché avec E-DEAL, c'est un outil de gestion de la relation aux citoyens. C'est un outil dont se dotent progressivement toutes les collectivités et toutes les administrations

susceptibles de gérer la totalité de la relation avec le citoyen. Tous les mails arrivant sur le serveur de la mairie sont identifiés, enregistrés et adressés aux services compétents. Nous avons aujourd'hui Sceaux Info Mairie qui en est un tout petit élément. Nous avons procédé à mise en place de Sceaux Info Mairie, car tout le monde écrivait à tout le monde. Et à un moment, on n'en sort plus, car tout le monde peut répondre n'importe quoi.

Je vous précise également, et je crois que nous en avons parlé, qu'un décret récent, fixant le cadre des relations entre l'administration et les usagers, stipule que le silence vaut acceptation et qu'un mail envoyé par un agent d'une collectivité à un usager engage la collectivité. On a donc un vrai souci de sécurisation juridique des prises de position et des décisions de l'administration locale. C'est donc un enjeu extrêmement important.

Naturellement, le logiciel est assez cher, car cela implique la formation d'une centaine d'agents. On pourra éventuellement faire une présentation de cet outil lorsqu'il sera installé. Pour l'instant, il ne l'est pas. Le travail de consultation dure à peu près un an. Plusieurs propositions ont été faites qui étaient toutes dans des prix comparables. Cet outil reprend également les fichiers d'invitation des personnalités. C'est un outil assez complet et assez compliqué à mettre en place qui nécessite beaucoup d'accompagnement.

Le décret dont je vous parlais est le décret du 20 octobre 2016. Je vous en recommande la lecture.

XVI- QUESTIONS ORALES

Question orale de Claude Debon

Ma question concerne le transfert de l'École Polytechnique Féminine sur le terrain de l'École Nationale Supérieure de Cachan.

Pouvez-vous nous éclairer sur la réalité du transfert de l'EPF de Sceaux vers le terrain de l'ENS de Cachan dont la presse s'est fait l'écho ces dernières semaines ?

Est-ce confirmé ? Si oui, dans quels délais ce transfert aurait-il lieu ?

M. le maire

Pour faire suite à votre question et à mes échanges avec les responsables de l'EPF, je vous précise que ceux-ci cherchent à regrouper sur un même lieu différentes formations et à développer leur offre en région Île-de-France. Il faut savoir que l'EPF a déjà ouvert un établissement à Montpellier et un autre établissement à Troyes qui accueillent essentiellement les deux premières années. Une année est ensuite réalisée à l'étranger et Sceaux accueille la dernière année d'étude.

Plusieurs hypothèses sont à l'étude pour ce regroupement à Sceaux, dont les possibilités sont relativement limitées, et sur le territoire d'autres communes. À ma connaissance, les discussions n'ont pas encore abouti. L'ENS de Cachan est en effet une des possibilités, mais je n'ai rien vu dans la presse à ce sujet.

L'EPF constitue une école de qualité qui a su ces dernières années développer sa notoriété parmi les écoles d'ingénieurs. L'EPF est en effet devenue l'une des dix premières écoles d'ingénieurs. Il faut s'en féliciter et se féliciter du fait que Sceaux ait accueilli cette réussite. Si cette école choisissait de regrouper ses activités sur un autre territoire, cela constituerait une évolution notable pour cet établissement créé à Sceaux il y a 90 ans.

Néanmoins, cela ne remettrait pas en cause les principes que nous avons fixés au travers de notre PADD quant à la vocation de notre territoire, puisque les autres établissements d'enseignement supérieur rassemblent près de 90 % des étudiants.

En outre, je vous rappelle que notre PLU limite les capacités de construction sur les propriétés concernées en visant expressément les constructions ou installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif existant sur le territoire de la commune à la date d'approbation du PLU. Un éventuel départ de l'EPF s'accompagnerait donc de l'installation d'autres écoles qui pourraient ainsi bénéficier de ces dispositions.

Nous sommes en train d'y travailler de manière concertée avec l'EPF. Je pense qu'une décision définitive sera prise dans les prochains mois. J'ai cru comprendre que l'ENS de Cachan devait déménager à Saclay en 2019. Il est par conséquent probable que l'EPF ne partira pas avant 2019 ou 2020, si jamais elle devait partir.

Question orale de Dominique Daugeras

Dominique DAUGERAS

Ma question concerne les transports en commun et l'action de la mairie à Sceaux.

À plusieurs reprises, la municipalité a affirmé agir pour l'amélioration de nos transports en commun et a même dit que cela allait mieux. Plusieurs articles sont parus dans Sceaux Mag sur le sujet.

Depuis quelques mois, à la station de métro Châtillon Montrouge, le terminus des bus 294 et 195 en provenance de Robinson a été déplacé à plus de 600 mètres en raison des travaux du Grand Paris Express. Les usagers de ces bus ne peuvent accéder à la station que par un sentier pentu et pénible s'ils ont du mal à marcher, avec au retour un abribus insuffisant.

Le 4 novembre dernier, le CARRRO, collectif des associations riveraines du RER B Robinson, collectif dont la Voix des Scéens est membre fondateur, a été reçu à sa demande par M^{me} AMIABLE, vice-présidente des transports de l'EPT et maire de Bagneux et M. LECOURT de la direction de la RATP. Ces derniers ont affirmé qu'il y avait eu concertation avec des élus de Châtenay, Châtillon, Sceaux, etc.

Le 21 novembre dernier, l'association des élus des villes du RER B sud a organisé une réunion importante à Massy sur le RER B. Sceaux n'a été représentée que par la composante VDS du CARRRO, c'est-à-dire par deux conseillers municipaux. Il n'y avait aucun autre représentant ni le maire ni un maire-adjoint à la différence des autres villes.

Comment les élus de la majorité de Sceaux ont-ils pu accepter la situation de Châtillon Montrouge sans protester ?

Et plus généralement, comment entendent-ils agir pour faire améliorer le fonctionnement des bus et du RER B ? Je n'ai pas besoin d'insister sur l'amélioration du RER B.

M. le maire

Je vous précise que notre ville est en lien étroit avec la RATP sur de nombreux sujets, et en premier lieu en ce qui concerne la mise en œuvre du schéma directeur du RER B sud.

Dans le cadre de ce schéma, des actions spécifiques sur la gare RER de Robinson ont en effet été demandées par la Ville et sont désormais prévues, notamment l'agrandissement de l'accès ouest de la gare. Ce projet entre dans le cadre du schéma de référence du pôle d'échanges multimodal de Robinson approuvé par le STIF et qui prévoit en outre la création d'une gare de bus à l'ouest des voies, l'aménagement d'un plateau multimodal, la requalification de l'avenue du Plessis, l'élargissement des espaces piétons par encorbellement au-dessus de l'espace ferroviaire, la requalification de la place de la Gare et la création d'une consigne à vélo.

En second lieu, de manière plus globale, la Ville est active aux côtés de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris, afin d'améliorer l'irrigation de la partie sud du territoire par le réseau de transport en lien avec les futures gares de la ligne 15 du métro Grand Paris.

Dans ce cadre, nous veillons particulièrement au rabattement des lignes de bus vers les futures gares de la ligne 15, et notamment la gare de Bagneux. Les représentants de la ville de Sceaux sont d'ailleurs très présents et actifs au sein du comité de pilotage constitué pour l'aménagement de la gare de Bagneux qui a été réuni le 30 novembre et pour celui constitué pour la gare de Châtillon, qui doit être réuni au cours du premier trimestre 2017.

Nous soutenons par ailleurs le projet de prolongement de la ligne 4 du métro vers Robinson. Nous sommes en lien avec la ville de Bagneux à ce sujet. Des études seront demandées par le STIF à l'ETP à ce sujet.

S'agissant de la réorganisation des arrêts de bus pendant les travaux de la gare de Châtillon Montrouge, je vous précise que notre ville n'a pas été concertée, ce qui s'explique probablement par le caractère temporaire de ces dispositions. Mais je viens de vous dire que le comité de pilotage de la gare de Châtillon se réunira début 2017. Nous poserons donc la question. Sur ce point précis, il n'y a pas eu de concertation.

Vous évoquez l'absence de représentants de l'équipe municipale à la réunion de l'association du RER B sud le 21 novembre. Comme vous le savez, la ville de Sceaux est très active au sein de ces associations, la réunion en question avait été initialement fixée à une autre date, puis reprogrammée. Un engagement que nous avons tous sur une autre réunion à Sceaux à la même heure ne nous a pas permis de nous y joindre, mais je tiens à préciser que l'objet de la réunion portait sur la réorganisation de la grille horaire du RER, point sur lequel une réunion s'était déjà tenue quelques jours auparavant à la mairie avec les responsables de la RATP.

Je vous remercie, M^{me} Daugeras, de m'avoir donné l'occasion de souligner l'importance des enjeux de ces travaux et la part active qui est prise par l'équipe municipale. Je me réjouis que la composante VDS du CARRRO ait été présente à cette réunion. Nous étions donc parfaitement bien représentés. Je vous remercie.

Merci de votre participation et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous. À l'année prochaine.

La séance du conseil municipal est levée à 0 h 18.